

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 114 (1978)

Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

34

Montreux, le 3 novembre 1978

éducateur

MHC et bulletin corporatif

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

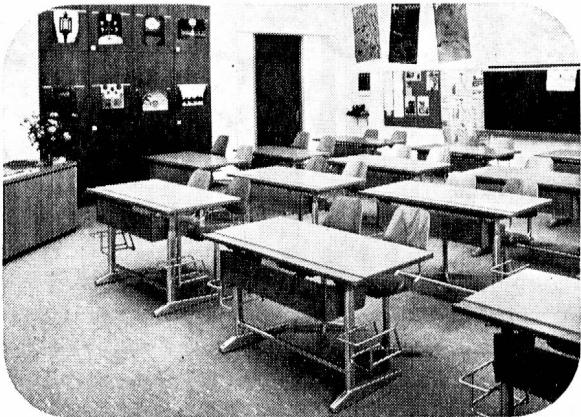


Doris Vogt

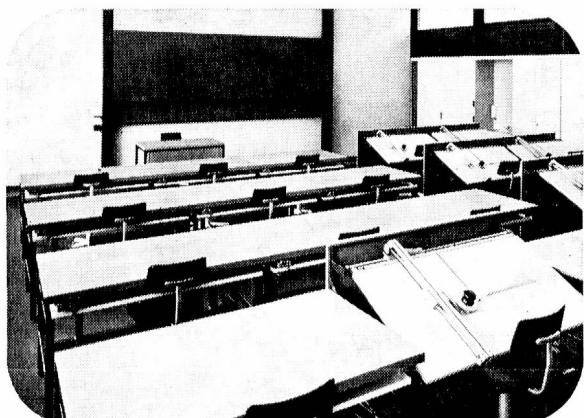
Embru meuble entièrement jardins d'enfants, écoles primaires, universités et salles d'instruction pour la formation des adultes



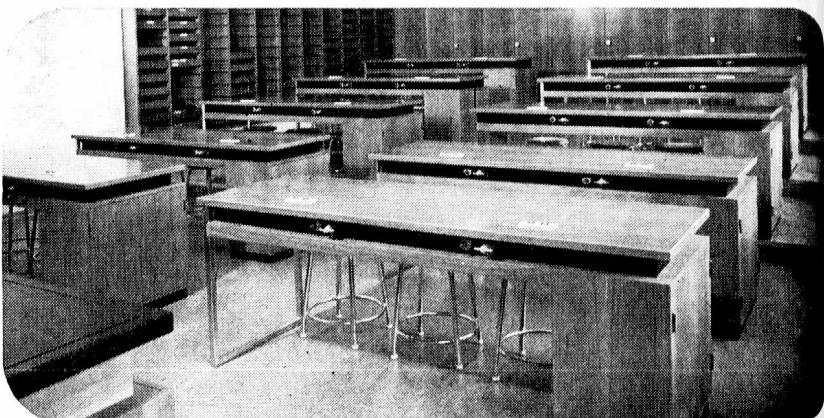
Mobilier pour jardins d'enfants



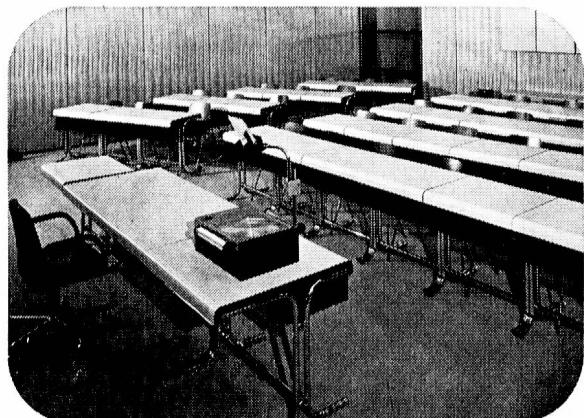
Mobilier pour salles de classe



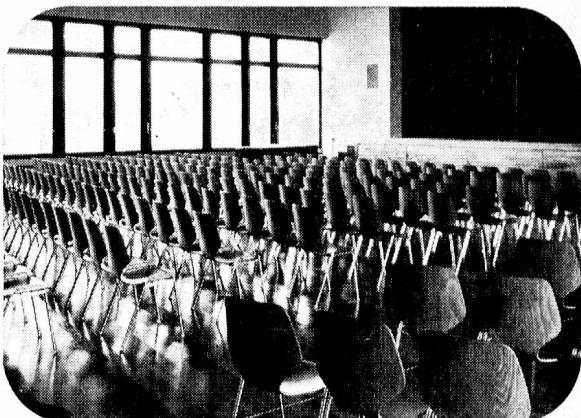
Mobilier pour salles de dessin



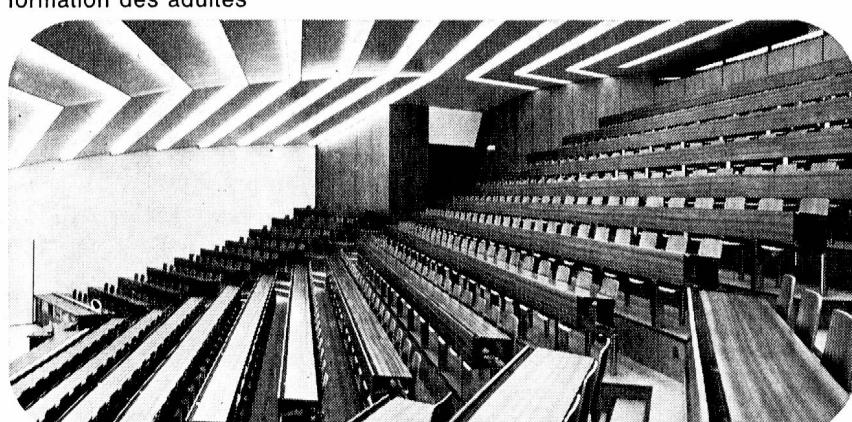
Mobilier pour salles de sciences naturelles



Mobilier pour salles d'instruction pour la formation des adultes



Chaises et tables pour salles

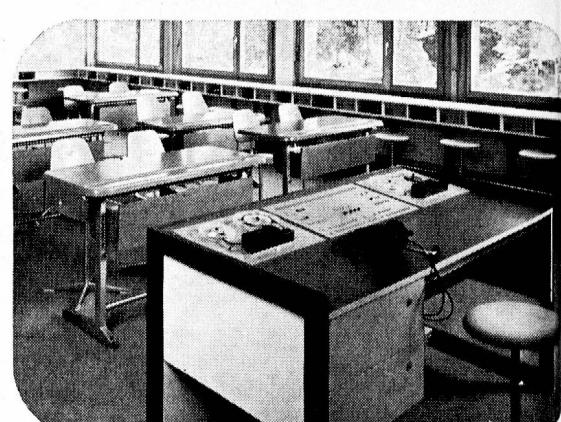


Auditoires

Demandez des plans avec suggestions d'ameublement, des prospectus, des offres ou des meubles à l'examen.

Usines Embru
Agence Lausanne
Exposition permanente:
1000 Lausanne 19
chemin Montolivet 18bis
Tél. 021 / 27 42 57
visite seulement sur rendez-vous

embru



Matériel d'enseignement technique

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	
Le rapport du Congrès 1978	899
RUBRIQUE ROMANDE	
Congrès de Fribourg	900
Session du comité central	901
La loi sur la formation professionnelle	902
La chronique du groupe de réflexion	903
Informations CMOPE	904
VAUD	
Le point: activités du CC SPV	905
SPV 1978-1979	906
Congé pour le Congrès SPR	905
CFCV	907
AVMCO	908 et 909
AVEPS	908
Maîtresses enfantines	909
Helvetas	909
GENÈVE	
Séance de délégations	915
A tête reposée (II)	916
La formation continue	917
NEUCHÂTEL	
Perfectionnement	918
Exposition	918
La Chotte	918
JURA	
Le chômage des enseignants (II)	919
SEJB - Après la votation	
du 24 septembre	922
Mise au concours	922
SEJ: démissions	922
Maîtresses enfantines	923
Nouvelles	
du centre de perfectionnement	923
FРИBOURG	
Entrevue avec le directeur de l'IP	924
Fribourg le 11 octobre	924
VALAIS	
Sion: expériences intéressantes	925
DIVERS	
Informations LSPN	925
Radio éducative	926
Service de placements	926
DOSSIER «JEUNESSE ET ÉCONOMIE»	
Concours «Environnement - Economie - Jeunesse»	911

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

Le rapport du Congrès SPR 1978 est entre vos mains !

Tous les quatre ans, la SPR organise son traditionnel Congrès. C'est l'occasion unique de réunir les enseignants primaires de toute la Romandie avec les avantages que peut comporter une telle rencontre. On en a déjà abondamment parlé, je n'insisterai donc pas sur ce point. Plus importante me paraît être la notion de retour à la base, à l'institutrice, à l'instituteur, au membre «anonyme» de notre association, comprenez celle et celui qui ne font pas obligatoirement partie d'un comité local, cantonal voire romand, qui ne militent pas directement dans une commission ou un groupe de travail. Le Congrès n'est pas et ne doit pas être une nouvelle réunion de «spécialistes» des affaires pédagogiques, corporatives ou syndicales. Il est et doit rester ouvert à toutes et à tous, au plus grand nombre. Loin de moi toutefois l'idée de rejeter les nombreux collègues qui se sont engagés résolument dans l'action: ils sont indispensables et sans leur action et leur dévouement ni les sections cantonales, ni la SPR ne pourraient vivre. Mais un Congrès, par la nature des thèmes discutés, doit être l'affaire de tous et permettre ainsi cette «réoxygénéation» des instances qui régissent nos organisations. Sa vocation consiste à prendre la température de la base et ainsi orienter les grands axes de la politique de notre association faîtière.

Le rapport qui est soumis à votre attention illustre parfaitement cette vocation:

- son thème, le statut de l'enseignant, correspond à maintes préoccupations aujourd'hui plus sensibles qu'il y a quelques années;
- ce n'est pas un ouvrage de «spécialistes», c'est l'œuvre de collègues de la base, pour la majorité d'entre eux, dont l'effort en de telles circonstances est évident;
- c'est un texte qui prête à discussion et largement! Certaines des thèses qui y sont exposées voire défendues vous feront certainement réagir voire même bondir! Tant mieux! Pour autant que vous acceptiez de jouer le jeu jusqu'au bout et de venir défendre vos idées à Fribourg, de confronter votre point de vue avec celui de collègues qui, eux, ont pris le risque de s'exprimer et par écrit;
- enfin, vous pouvez partager ou combattre les projets de résolutions figurant en fin de rapport. J'insiste sur ce point, il s'agit là de projets que l'assemblée du 18 novembre aura tout loisir d'approuver, d'amender voire de rejeter.

Ainsi donc, autant par tradition que par vocation, le Congrès quadriennal de la SPR se veut ouvert à tous, à tous les courants d'opinion. Le rapport fourni à cette occasion favorise largement la discussion. Venez donc très nombreux le 18 novembre prochain à Fribourg, toutes les conditions sont réunies pour que vous puissiez être entendus.

F. Bourquin.

N.B.: IL EST ENCORE TEMPS DE VOUS INSCRIRE SI VOUS LE FAITES AUJOURD'HUI AU MOYEN DU BULLETIN DE VERSEMENT ENCARTÉ DANS L'UN DES NUMÉROS 30 OU 33 DE L'«ÉDUCATEUR».

RUBRIQUE ROMANDE

CONGRÈS SPR 1978 FRIBOURG

Novembre 1978

JUIN 1954 NEUCHÂTEL

«Relations entre autorités et corps enseignant»

JUIN 1962 BIENNE

«Vers une école romande»

JUIN 1966 MONTREUX

«La pénurie du personnel enseignant et les moyens d'y remédier»

JUIN 1970 LA CHAUX-DE-FONDS

«Education permanente des enseignants»

NOVEMBRE 1974 GENÈVE

«L'école, perspectives nouvelles»

NOVEMBRE 1978 FRIBOURG

«Le statut de l'enseignant»

Quelques jalons...

Quelques moments privilégiés de la vie de la SPR qui ont infléchi, à chaque fois, l'évolution de l'école en Suisse romande.

Novembre 1978. Fribourg. Le Statut de l'enseignant... RENDEZ-VOUS à Fribourg, le 18 novembre.

DÉPLACEZ-VOUS. Venez TOUS. Les sceptiques AUSSI. Les détracteurs de la SPR AUSSI. Venez clamer votre approbation (ou vos griefs). Venez vous faire de nouveaux amis instituteurs de Romandie.

PARTICIPEZ au lieu de «BOOOFER»!!!

Un vice-président de la SPR:
J.-P. Buri.



Parents, oui !... mais...

Augmenter les interventions des parents dans l'école? Oui, mais...

Oui parce que tout le monde est d'accord pour dire que les parents sont les premiers responsables de l'éducation. En conséquence, leur intervention et leur droit de regard sur les activités de leurs enfants est indiscutable. L'école ne doit pas être une exception.

Interventions individuelles, interventions des associations, des groupes de discussion... de pression...

Les parents reflètent évidemment la situation et les mouvements de notre société.

Inutile de dire que toutes les tendances y sont représentées. Signe de santé de notre temps? peut-être?

Mais l'enseignant doit-il supporter seul les conséquences de cette situation? Peut-il être cette girouette, ce jouet, cet être inodore, incolore et insipide qui se balance dans tous les sens ayant curieusement, en raison de sa folle mobilité le vent dans le dos?

Si les parents ont délégué à l'enseignant une partie de leurs responsabilités, c'est que ceux-ci n'étaient pas en mesure (et là j'exprime une évidence) de les assumer seuls. L'enseignant a une responsabilité qui lui est propre et qu'il doit assurer.

Cette position ne supprime pas la possibilité de discuter, d'échanger des points de vue qui entraîneront une modification de l'attitude et de l'intervention du maître dans la classe.

L'enseignant doit rester une personne présente au profil marqué abandonnant, si possible, sa nébulosité variable.

La commission «Rapport 78».

Répondre... ou essayer

Acceptez-vous que votre vie privée, si elle ne nuit ni à votre classe ni à quiconque, puisse être sujette à contrôle? Acceptez-vous que des inégalités de droits soient maintenues entre collègues de différents cantons?

Voulez-vous défendre votre responsabilité dans le choix d'une éthique professionnelle?

Voulez-vous défendre vos libertés d'établissement, de religion et vos droits politiques?

Faut-il mettre sur pied un statut fixe et rigide?

Faut-il garder certaines lois surannées qu'on pourrait, le cas échéant, remettre en vigueur contre quelqu'un «de trop»?

Faut-il se contenter d'un statut coutumier?

... Autant de questions à venir débattre à Fribourg le 18 novembre.

La commission «Rapport 78».

Session du comité central SPR

Les 20 et 21 octobre 1978 siégeait à Lausanne le comité central SPR. Il devait apprendre avec émotion et tristesse le décès subit de notre collègue Willy Schott, président du SLV. Il tient à exprimer à sa famille et à ses amis ses condoléances les plus sincères. Son esprit d'ouverture, son sens de l'humour et sa parfaite connaissance de la langue française ont notamment favorisé le rapprochement des deux associations faîtières d'enseignants primaires suisses.

Dans ces circonstances, la présidence de la séance du vendredi de notre exécutif est assurée par Charles Jaccard.

Assemblées des délégués

Le comité central s'est tout d'abord préoccupé de la préparation de deux prochaines assemblées des délégués qui auront lieu le

- 17 novembre 1978 à Fribourg (Congrès SPR);
- 16 décembre 1978 à Yverdon.

ASSEMBLÉE DU 17 NOVEMBRE

La traditionnelle réunion de notre législatif qui précède chaque congrès quadriennal aura donc lieu à Fribourg. L'ordre du jour suivant a été prévu (seule la convocation adressée aux délégués fait foi en matière d'énoncé de l'ordre du jour):

- messages du président de l'assemblée, du syndic de Fribourg, du président de la Conférence des chefs de services primaires, des organisations internationales d'enseignants, du SLV et du CARESP;
- procès-verbal;
- nomination des membres du comité central;
- nomination de deux membres d'honneur;
- présentation générale des activités de la SPR;
- rapports des commissions et délégations;
- prise de position sur la loi concernant la formation professionnelle;
- divers et propositions individuelles.

Loi sur la formation professionnelle

L'assemblée des délégués du 10 juin 1978 avait accepté de soutenir le référendum lancé contre cette loi. Ce référendum ayant abouti, la loi sera soumise au peuple suisse avant la fin de la présente année civile. Il est par conséquent logique que l'assemblée des délégués prenne maintenant position sur le fond. Vous trouverez dans le présent numéro un article récapitulant les principales données concernant cette loi.

ASSEMBLÉE DU 16 DÉCEMBRE 1978

L'ordre du jour suivant a été prévu (seule la convocation adressée aux délégués fait foi en matière d'ordre du jour):

- procès-verbal;
- adhésions du SEJ et de la SEJB;
- nomination de membres au comité central;
- budget 1979;
- rapports sur les activités syndicales de la SPR et discussion de la proposition du SAE-SPN en la matière;
- divers et propositions individuelles.

A ce propos signalons qu'un rapport écrit concernant les activités syndicales de la SPR sera publié dans l'*«Educateur»* N° 38/78. Il s'agit notamment de faire le point après les décisions prises par l'AD d'Yverdon le 12 novembre 1977 (orientation nouvelle) et de répondre à une demande neuchâteloise formulée lors de l'assemblée de Delémont du 10 décembre dernier (options contenues dans le rapport «Orientation nouvelle»). Ceux et celles qui souhaitent se remettre les débats en mémoire pourront consulter les *«Educateur»* N° 38/77 et 2/78.

Cette assemblée sera aussi l'occasion de prendre acte officiellement de la naissance des deux associations de nos collègues jurassiens. Rappelons à ce propos que la SPJ (Société pédagogique jurassienne) sera dissoute à la fin de la présente année et que le relai sera assuré dans le nouveau canton par le SEJ (Syndicat des enseignants jurassiens) et dans l'ancien canton par la SEJB (Société des enseignants du Jura bernois). Deux entrevues, une avec chaque délégation, ont déjà permis d'étudier certains problèmes, d'autres restent en suspens et devraient se résoudre au fur et à mesure que ces deux nouvelles associations se structurent ce qui, on l'imagine aisément, constitue un travail considérable. D'ores et déjà, le comité central de la SPR se réjouit d'accueillir ces collègues — pour une majorité d'entre eux déjà membres de la SPR dans l'ancienne structure — regroupés au sein de ces deux organisations.

Allemand

Dans sa séance du 24 juin 1978, le comité central n'avait pu admettre la procédure définie en matière d'introduction de la langue II et avait fait connaître son point de vue à la Conférence des chefs de départements de l'Instruction publique (voir *«Educateur»* N° 24, 28 et 30).

Le 16 octobre 1978, les présidents de sections et le président SPR étaient reçus par la CDIP/SR pour discuter de ce problème. Cette entrevue a permis d'aboutir aux principes suivants :

- la 4^e année primaire constitue bien la première année d'application de la langue II en Suisse romande;
- la responsabilité de l'enseignement de cette discipline — sauf cas exceptionnel — appartient au maître généraliste;
- la continuité sur les niveaux 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire est garantie (probablement la méthode Vorwärts à laquelle la SPR n'est pas opposée);
- l'insertion dans l'horaire scolaire des temps d'enseignement prévus pour l'allemand fera l'objet d'une négociation SPR-CSI;
- le plan d'introduction de l'allemand mis au point par les instances officielles ne doit être considéré que comme un document de travail. Il comporte en effet certains risques de «collisions» avec l'introduction du français dans certains cantons. Pour des raisons politiques, il n'est toutefois pas possible de différer l'introduction de la langue II après celle du français. La SPR souhaite très vivement que le français ne fasse pas les «frais» de l'opération allemand. De plus, le principe d'espacer les recyclages importants d'au moins deux ans reste valable;
- la SPR sera associée à la commission dite de **référence**, nouvel organe qui doit travailler en parallèle avec les auteurs du cours romand d'allemand. Elle sera également présente dans la commission d'examen selon la procédure en vigueur pour la création des moyens d'enseignement romands.

Pour le reste, à savoir les problèmes techniques liés aux recyclages, à la phase expérimentale, etc., seront traités avec la CSI.

Rencontre avec la CSI

Le jeudi 2 novembre, la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire (CSI) recevra une délégation du comité central. Ce sera notamment l'occasion d'évoquer les problèmes suivants : SIPRI (évaluation suisse de l'enseignement primaire),

évaluation du travail scolaire, évaluation et ajustement des programmes de CIRCE, langue II, plan d'observation du français (cf. document 5 de l'IRD qui vient de sortir), centres de documentation, etc.

C'est le moment pour le comité central de faire le point sur certains de ces aspects. Il décide notamment la création d'un groupe chargé de suivre très précisément l'opération «allemand».

Congrès SPR, Fribourg 1978

Le comité central fait le point en matière d'organisation de la Conférence de presse.

La loi sur la formation professionnelle

VERS UNE VOTATION DISPUTÉE

On se souvient qu'au printemps de cette année, un référendum était lancé par l'Union syndicale suisse contre la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Il devait aboutir au cours de l'été.

Le 3 décembre, cette loi sera donc soumise au peuple suisse. Elle est importante. Il s'agit de définir la formation que nous voulons pour la grande majorité des jeunes de ce pays. En effet, au cours de ces dernières années, 70 % des jeunes gens et 33 % des jeunes filles ont porté leur choix sur un apprentissage au sens de la loi sur la formation professionnelle.

Ce problème ne peut donc pas nous laisser indifférents.

C'est pourquoi, en juin, sur préavis favorable du comité central, l'assemblée des délégués de la Société pédagogique de la Suisse romande avait décidé à une très large majorité de soutenir le référendum de l'USS.

Il s'agira, lors de l'assemblée du 17 novembre, de se déterminer à propos de la loi elle-même.

La formation professionnelle: Deux ou trois choses que l'on sait d'elle

- L'ancienne loi date de 1963.
- Le système actuel est fondé sur deux composantes: la formation de l'apprenti a) dans l'entreprise et b) dans une école professionnelle. Devraient s'ajouter maintenant des cours d'introduction qui consistent à dispenser collectivement aux apprentis des connaissances pratiques fondamentales pour la profession choisie.
- La loi est une loi cadre qui permet à chaque canton, à chaque profession de procéder à des réformes ou d'innover en

Il prend acte également de la parution du rapport «le statut de l'enseignant». Ce rapport parviendra donc à tous les membres de la SPR avant la fin du mois d'octobre.

Année de l'enfant

Le comité central est sollicité d'accorder son appui, par l'*«Educateur»*, à la campagne «Un arbre, un enfant» dont le but est de favoriser le reboisement d'une région du Sahel. L'exécutif accepte ce principe et renvoie le dossier au bureau.

F. B.

certaines matières. D'où un décalage évident entre la loi de 1963 et la réalité d'aujourd'hui dans bien des domaines.

- Le temps de formation est variable selon les professions.
- Le poids respectif de l'école professionnelle et de la formation dans l'entreprise est inégal.
- Sur le plan législatif, la formation professionnelle est l'affaire de la Confédération. Dans la pratique, l'influence de l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) est considérable.
- La formation professionnelle, malgré le nombre de jeunes qui sont soumis à ses règles, échappe à ce qu'on appelle l'Ecole; les pressions qu'elle subit ne sont pas du même ordre que celles qui influencent l'appareil scolaire; le poids de l'économie est très marqué.

La formation professionnelle: Les défenseurs de la loi Leurs principaux arguments

Les partisans de la loi, la majorité du Conseil national et du Conseil des Etats, nos collègues de l'USEP (Union suisse pour l'enseignement professionnel) notamment, estiment qu'il s'agit avant tout d'ancrer dans la loi les innovations qui ont fait l'objet d'expériences dans certains cantons. Les progrès accomplis en 15 ans en matière de formation professionnelle ne sont pas négligeables; les améliorations, qui peuvent paraître mineures, sont de grande valeur dans leurs applications pratiques; il s'agit par conséquent de les généraliser en leur donnant une base légale:

- protection accrue de l'apprenti,
- formation des maîtres d'apprentissage,

- cours d'appui pour apprentis en difficulté,
- interdiction du travail à la tâche, etc.

Ils constatent ensuite que cette loi est l'aboutissement de longues discussions et qu'elle est le fruit de laborieux compromis. Ils font remarquer que de très larges milieux ont été consultés, qu'ils ont pu exprimer leur avis, que de longs débats ont été consacrés à l'étude d'une nouvelle formation professionnelle. En l'état actuel, compte tenu surtout de la conjoncture économique, les avantages inscrits dans la loi sont suffisamment intéressants pour qu'elle soit soutenue, d'autant plus que d'autres aménagements pourront être introduits ultérieurement.

La loi innove sur certains points et trace les perspectives d'une nouvelle politique en matière de formation professionnelle.

Elle instaure notamment :

- une formation pédagogique des maîtres d'apprentissage,
- des cours d'appui pour les élèves en difficulté dans certaines branches,
- une consultation possible des apprentis.

Elle facilite l'admission à l'examen de fin d'apprentissage de personnes n'ayant pas accompli un apprentissage.

Elle élargit les possibilités de perfectionnement professionnel.

Elle permet surtout — mais c'est un point vivement contesté par les opposants — une formation réduite pour des jeunes gens et des jeunes filles qui ne peuvent pas acquérir une formation complète. Il s'agit, selon les partisans, de mesures précieuses pour l'intégration professionnelle de certains handicapés ou de certains élèves ayant connu des difficultés scolaires graves.

Il s'agit ainsi d'augmenter considérablement le nombre de jeunes qui bénéficient d'un enseignement ou d'une formation au-delà de la scolarité obligatoire.

Les partisans de la loi estiment faire preuve de réalisme; en l'état actuel — et il convient d'évoquer les difficultés économiques de notre pays — la loi constitue un réel progrès; vouloir davantage de réformes conduirait à des problèmes insolubles pour les cantons, la Confédération et les entreprises.

De plus, certaines réformes pour lesquelles se battent les adversaires de la loi, l'USS notamment, ne correspondent pas aux aspirations des jeunes qui ne demandent ni enseignement prolongé dans les écoles professionnelles, ni participation, pour ne prendre que deux exemples.

La loi est réaliste et équilibrée. Sans contester l'utilité de réformes ultérieures, il faut déjà exploiter au maximum les possibilités nouvelles de la loi. Refuser la loi, c'est se priver d'avantages applicables immédiatement.

La loi sur la formation professionnelle : ses opposants et leurs principaux arguments

Les opposants à la loi, l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste notamment, ont soutenu le référendum.

Ils ne contestent pas certaines améliorations mais ils estiment la loi beaucoup trop prudente dans le sens où elle ne fait que ratifier des situations existantes ; elle n'instaure, en tant que nouveautés importantes, que des mesures qui peuvent être exploitées à leur avantage par les entreprises sans qu'il leur coûte beaucoup pour celles qui sont à l'avantage des apprentis.

Ils reprochent à la loi d'ignorer les revendications, les aspirations, les intérêts des travailleurs en général, des jeunes travailleurs en particulier, en se préoccupant, en revanche, excessivement des intérêts des entreprises et des organismes qui les représentent.

Ainsi, alors que la formation dite élémentaire est prévue afin de permettre un minimum de formation à ceux qui aujourd'hui n'entreprendront pas d'apprentissage faute de pouvoir satisfaire à des exigences minimales (handicapés, retardés scolaires, ...), elle permet, de fait, selon l'USS, surtout de boucher les trous laissés par le départ des travailleurs étrangers. Il faut craindre une sous-qualification professionnelle pour une fraction grandissante de la population jeune.

De très nombreuses propositions d'améliorations ont été rejetées sur la pression des milieux patronaux au nom de la survie des entreprises.

Ainsi a-t-on écarté toutes les possibilités accrues offertes d'étendre la formation professionnelle proprement dite à une formation générale plus poussée, alors même qu'unaniment on souhaite une meilleure préparation à la vie en société.

On a refusé de la même manière de lutter contre la spécialisation prématuée : la mobilité professionnelle est une des revendications fondamentales des syndicats et bien que des efforts aient été consentis dans certaines entreprises dans ce domaine, la spécialisation reste une des caractéristiques de la formation professionnelle en Suisse.

C'est ainsi encore que la loi ne prévoit aucun prolongement du temps de fréquentation des écoles professionnelles. On en teste à un jour minimum par semaine. Seule une toute petite minorité d'apprentis bénéficie d'un enseignement plus poussé. La proposition de l'USS de faire profiter les apprentis de deux jours d'école par semaine, proposition qui aurait permis une meilleure préparation à la vie en société, a été balayée.

La participation des apprentis (ou de leurs organisations) aux décisions les concernant, n'a pas connu plus de succès ; seul

subsiste «le droit raisonnable d'être entendu par son patron».

De même ont été écartés la possibilité pour les apprentis ou les syndicats d'être associés à l'élaboration des contrats d'apprentissage ainsi que les possibilités de fixer par des conventions collectives les conditions d'apprentissage.

Compte tenu de toutes ces insuffisances, les opposants à la loi estiment qu'il faut la rejeter et rechercher une loi constituant une véritable réforme. Bien que conscients des difficultés économiques actuelles de notre pays, ils n'acceptent pas l'influence excessive de la conjoncture dans l'élaboration d'une loi qui fixe l'avenir des jeunes et qui devrait justement mieux permettre aux travailleurs de faire face à la situation.

La loi sur la formation professionnelle : quelques considérations plus personnelles

La SPR, lors de son congrès de 1974 «L'Ecole : perspectives nouvelles», a évoqué à plusieurs reprises la nécessité d'instaurer un système éducatif mieux adapté à l'ensemble de la population, donc moins orienté vers les études de type universitaire.

Il faut bien constater, sans reprendre l'ensemble du problème, que la formation professionnelle succède à la scolarité obligatoire en marquant une nette rupture dans la vie de l'adolescent(e).

Plus grave est la constatation que l'école n'est que peu faite pour les futurs apprentis et qu'elle ne leur apporte pas ce qui leur serait nécessaire pour affronter la vie active.

Mais ce n'est pas l'école qui est ici en question, mais bien les apprentissages et la loi qui les définit.

Celle-ci semble totalement ignorer ce qui précède la formation professionnelle. A la fin de la scolarité obligatoire elle semble considérer l'adolescent formé alors que, à l'évidence, ce n'est pas le cas, surtout si l'on considère les objectifs généraux de l'enseignement : l'adolescent n'est pas suf-

fisamment équipé pour affronter les difficultés de la vie active ; le maître d'apprentissage, malgré une formation pédagogique plus poussée ne pourra pas compléter la formation générale de l'apprenti.

Le prolongement de la scolarité par le biais des écoles professionnelles aurait été un pas vers cette continuité et cette complémentarité.

Qu'on nous comprenne bien : il ne s'agit pas de combler les insuffisances scolaires de l'adolescent, de renforcer par des cours les connaissances élémentaires déficientes, mais bien de donner aux jeunes la possibilité d'acquérir les outils de sa vie de citoyen, de travailleur, de consommateur, d'homme, de femme.

On ne l'a pas voulu.

On s'est appuyé sur le rejet scolaire des jeunes apprentis, rejet scolaire bien compréhensible et qu'il s'agissait justement de combattre par un type nouveau d'enseignement adapté cette fois-ci aux apprentis.

Autre aspect : l'éducation permanente n'est toujours pas apparue dans la loi, sinon sous ses aspects promotionnels ou de perfectionnement professionnel strict. Nous aurions souhaité une ouverture dans ce sens. C'est au contraire la spécialisation (dénoncée par l'USS), l'absence de culture générale qui l'ont emporté rejetant dans un lointain avenir une éducation permanente au service de l'individu.

On l'aura compris, la loi ne nous satisfait guère. Nous pourrions continuer encore longtemps. Cette analyse trop sommaire n'épuise pas la matière. Il appartient maintenant aux membres de la SPR de se déterminer. Les informations par voies de tracts, journaux ou émissions radios et TV ne manqueront pas de pleuvoir au cours de ces prochaines semaines.

En un premier temps, il s'agira pour les délégués de la SPR de définir sa position à l'égard de la formation professionnelle qui nous est proposée.

N'hésitez donc pas à réagir, soit en nous écrivant, soit en prenant contact avec l'un ou l'autre de vos délégués cantonaux.

*R. Grob,
Membre du comité central
de la SPR.*

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Mais qu'est-ce qu'ils veulent ?

Nous nous préparions à écrire quelques lignes sur le prochain congrès de la SPR — le statut de l'enseignant — lorsque la télévision, qui s'y entend à merveille pour vous détourner du devoir, ou de l'effort salubre, a diffusé cette émission sur le statut... de la femme («Mais qu'est-ce qu'elles veulent ?»).

Une succession de témoignages sur ce qu'elles voudraient qu'on cesse de leur faire : l'ouvrière d'une manufacture de pantalons, dans le nord de la France, que l'on oblige, enceinte, à se tenir debout devant la machine-carcan, avec le même geste plus de cent fois par minute ; et l'interview du patron, en contrepoint, tour-

Informations CMOPE

Mise au concours

naît à la pantalonnade: «Il faut éviter que les ouvrières aient à réfléchir; la machine doit imposer le geste; on a passé de 80 pantalons par semaine à 5000 unités, etc.»

Et de nouveau les ouvrières: «J'aurais aimé devenir institutrice...» — «Et moi, le dessin de mode, ça m'aurait plu; mais les études coûtent cher, alors voilà.»

Courageuses néanmoins, ces femmes qui se lèvent vers les trois, quatre heures du matin; et capables de dire très bien, avec leurs mots à elles, comment on les exploite, à quel point on les méprise, et de quelle manière on les dissuade d'utiliser la seule arme dont elles disposent — la grève — pour tenter d'obtenir, au bout du compte, leurs vingt centimes d'adaptation à la «vie chère».

D'autres femmes encore, flouées elles aussi même si leur sort paraît moins tragique à première vue. La femme au foyer, dans la cinquantaine, milieu aisné, mais esclave, elle le dit, de ses meubles et de ses parquets, qu'elle ne peut se retenir d'astiquer sans relâche («Je suis comme cela, j'ai horreur de la poussière») et qui se sent désormais marginale, retranchée de la vie («Je ne m'ennuie jamais, remarquez, je n'ai pas peur de la solitude, je tricote, je lis...»). Bien sûr, Madame, mais comme vous le dites si joliment, vous auriez pu vivre autrement; plus passionnément...

Puis deux ou trois très jeunes femmes qui «se sont intéressées à la pornographie» et qui se retrouvent en pleine désillusion, mais lucides, ô combien: «On croyait se libérer, s'affranchir; Pedro nous traite en objets sexuels qu'il manipule au gré de ses phantasmes: vous comprenez, le film porno, ça rapporte...»

Plus pénible encore cet aveu d'une paysanne: «Les bêtes, ça me dégoute, ça sent mauvais... et pas un jour de vacances à cause d'elles, elles vous tiennent; pendant ce temps, «lui», il va boire avec ses amis; si ça n'avait pas été pour les enfants, j'aurais divorcé depuis longtemps.» Banal? Oui; terriblement.

Une autre encore, qui vient de se libérer après des années de frigidité et de curetages à répétition («Tu es enceinte? c'est ton problème»); et enfin, cette licenciée en théologie de 65? 70 ans dont il faut encore citer quelques phrases, tant elles valent leur pesant de mots: «Je voyais ma vie d'une manière un peu utopique: me consacrer à une paroisse onze mois par an, et, parce que je suis femme, un mois à un amant.» Mais elle s'est mariée, sept enfants sont venus, et l'on a trouvé normal que cette ouvrière soit écartée de la moisson, dont on dit pourtant qu'il n'y a pas assez de bras pour la faire. Alors, elle reconnaît: «J'aime ce que j'ai fait; mais je n'ai pas fait ce que j'aime... (un temps, puis cette conclusion admirable) mais maintenant, je vais le faire!»

On nous reprochera sans doute, comme dirait tel inspecteur vaudois de nos amis, de «mélanger les bidons»; mais les lignes sur le rapport SPR, nous n'avions plus tellement envie de les écrire. Il nous semblait entendre ces femmes, et d'autres gens, qui disaient: «Mais qu'est-ce qu'ils veulent, ces enseignants? Ils n'ont pas assez de vacances, d'argent au bout du mois? Leur métier n'est pas un joli métier?»

La question n'est ni non-pertinente, ni impertinente. A maints égards, notre statut professionnel peut paraître enviable à beaucoup de gens, et nous serions bien mal venus de nous poser en victimes. Nous pourrions il est vrai faire remarquer que lorsque l'on commence à comparer, il faut tenir compte aussi du haut de l'échelle socio-professionnelle, qui nous surplombe largement; qu'en Suisse romande, le statut des enseignants présente encore bien des inégalités intercantonales, et flagrantes; que l'enseignante et l'enseignant, ce n'est pas encore exactement la même chose sur tout le territoire; et aussi qu'un statut professionnel est une chose vivante, en évolution constante: dès que l'on cesse de s'en préoccuper, il se dégrade, tandis que d'autres s'empressent, surtout en période de pléthore, de profiter de toute négligence.

On pourrait faire remarquer enfin que si notre statut actuel est satisfaisant, le mérite en revient aux générations de syndicalistes qui nous ont précédés — et cela, nous regretterions que les jeunes parmi nous l'oublient.

Mais tous ces arguments nous paraissent insuffisants à justifier le Congrès 1978, et son objet. Ce qu'il faut voir, et dire, c'est que les enseignants ne combattent jamais pour eux seuls. Conscients de la nature particulière de leur métier qui est, au sens plein du mot, un service, ils ne perdent jamais de vue les intérêts de l'enfant, les besoins de l'éducation nationale. On le verra bien en lisant le rapport SPR 1978; et on pourrait s'en convaincre davantage encore en consultant la liste des titres des rapports précédents, liste que nous souhaiterions présenter au lecteur dans une prochaine chronique.

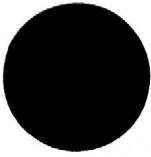
M. M.

Le 31 décembre 1978, Thomas Rehula quittera le secrétariat de la CMOPE pour prendre ses fonctions de président de la Svenska Finlands Lärarförbund r.f. et de secrétaire international d'Opettajien Ammattijärjestö, les organisations membres de la CMOPE en Finlande. M. Rehula aura ainsi été pendant cinq ans et demi au secrétariat de la CMOPE. À sa séance de clôture, l'assemblée des délégués de 1978 à Djakarta lui a rendu hommage pour l'excellent travail qu'il a accompli.

Conformément à la procédure établie par le comité exécutif, le secrétaire général est habilité à recevoir les candidatures au poste d'assistant spécial chargé en particulier des affaires européennes au secrétariat de la CMOPE à Morges, avec effet à compter du 1^{er} janvier 1979 ou d'une date ultérieure fixée d'un commun accord. Les candidatures devraient être présentées avant le 31 octobre 1978 au plus tard. La nomination devrait pouvoir intervenir avant la fin de novembre lorsque le comité exécutif aura donné son approbation.

Le titulaire de ce poste sera spécialement chargé de la mise en œuvre du programme européen de la Confédération mais, comme tout le personnel du secrétariat, il devra accepter toute autre responsabilité qui pourra lui être assignée par le secrétaire général. Ses fonctions en ce qui concerne le programme européen comporteront les arrangements relatifs à la conférence européenne et au comité européen, les relations avec les organismes intergouvernementaux en Europe (en particulier les communautés européennes et le Conseil de l'Europe), les relations avec la Confédération européenne des syndicats (CES) et les arrangements entre organisations d'enseignants en ce qui concerne les affaires relatives à la CES, les contacts réguliers avec les organisations membres d'Europe et les tâches qui lui seront confiées au secrétariat en liaison avec les études, les groupes de travail et les stages d'études de la région européenne. Le détail de l'échelle des salaires et les conditions générales d'emploi peuvent être obtenus sur demande adressée au secrétariat général.

Les candidatures devront être accompagnées d'un curriculum vitae décrivant, entre autres, l'expérience professionnelle, les activités dans le cadre des organisations et les compétences linguistiques du candidat. Elles devront également indiquer la date à laquelle le candidat pourrait prendre ses fonctions. Des dispositions seront prises pour que les candidats dont la candidature aura été retenue soient interviewés par le secrétaire général à Morges ou en un autre lieu, aux frais de la Confédération.



le point

Rubrique du CC SPV

Avec la rentrée scolaire coïncide la reprise des activités du CC, activités couvrant les domaines pédagogiques, sociaux et syndicaux.

Cette reprise du travail s'est d'ailleurs faite «sur les chapeaux de roue» puisque le CC était à fin août déjà reçu par le chef du DIPC pour défendre les résolutions votées par le dernier congrès SPV, un communiqué spécial étant diffusé à cet effet, je n'y reviendrai donc pas, je me permettrai de faire quelques remarques y relatives à la fin de cet article.

Vous avez sans doute remarqué, amis et amies collègues, que depuis quelque temps cette rubrique «le point» paraît régulièrement; ce n'est pas pour justifier les activités du CC, il sait que vous lui faites confiance, mais bien plutôt pour vous rendre, vous, amis et amies collègues de la base, responsables et conscients des problèmes qui nous concernent.

Cette rubrique a aussi le mérite de prendre la température des activités de l'ensemble de la SPV. Je lève mon chapeau à tous les collègues qui font partie de commissions, à tous les membres des comités de sections sans oublier nos collègues de l'enseignement spécialisé et le comité de leur association toujours confrontés aux problèmes de la convention collective de travail; enfin, je profite ici de remercier tous ceux qui font de la SPV une société que l'on prend au sérieux.

Je vous citerai donc une partie du travail de la SPV s'étendant sur les mois d'août à octobre 1978.

DOMAINE PÉDAGOGIQUE

Sous ce titre, il faut considérer nos rapports avec la SPR touchant CIRCE II et III, le travail de la commission pédagogique, nos commissions d'évaluation des différents programmes de math., notre activité au sein de la commission consultative du CPV, le travail fourni par le représentant SPV au CER, ainsi que nos activités au sein des commissions et sous-commissions EN 80, relevons enfin nos entretiens réguliers avec le chef du IV^e service et notre participation au Conseil de direction de la zone pilote de Vevey. Pour toutes ces activités, le CC est partie prenante et défend la cause des collègues intéressés.

CIRCE II — Le nouveau plan d'étude n'est pas entièrement sous toit, il y manque tout ce qui concerne les CE. Le CC suivant en cela l'avis de la commission pédagogique aimerait se «garder» contre un plan d'étude qui lui paraît trop volumineux, en stipulant que ce plan est temporaire afin qu'on puisse le modifier dans un sens ou dans l'autre après un temps de rodage raisonnable.

CIRCE III — Le CC approuve la SPR quand celle-ci émet des doutes sérieux sur la

volonté des autorités cantonales d'entreprendre les démarches de coordination avec le même style que pour CIRCE I et II.

Commission consultative du CPV — Au sein de cette commission, les représentants du CC font leur possible le plus souvent avec succès pour que les cours de formation continue proposés par les collègues soient acceptés. Nous vous rappelons que les cours proposés cette année le sont pour 18 mois, soit jusqu'à décembre 1979. Relevons que la participation à ces cours est pour cette année relativement semblable à celle de l'année dernière. Les délais d'inscription pour les cours de la cuvée 80 sont fixés au 10 janvier 1979. Le CC SPV appuyé en cela par le comité SVMS s'est opposé à l'introduction d'un carnet de formation destiné à l'enseignant; carnet sur lequel tous les cours, recyclage et formation continue, seraient inscrits. Nos autorités ont ainsi renoncé pour le moment à ce projet.

EN 80 — Non content de se préoccuper de la formation de nos futurs collègues, le CC entreprend des démarches exploratoires pour apporter sa participation aux formations «secondes» (classe sup., classe à options, TM, ménagère, etc.). Les

associations intéressées sont associées à ces consultations.

Questionnaire concernant l'enseignement de l'histoire biblique — Nous vous rappelons qu'une enquête est en cours auprès de toutes les sections. Ce «lièvre» a été soulevé par des collègues de la section de Lausanne. Nous attendons le résultat de vos réflexions.

DOMAINE SOCIAL

Vous comprendrez certainement qu'une telle rubrique ne peut être étalée sur la place publique, mais sachez que le secrétariat et par voie de conséquence le CC est prêt à se pencher sur tous vos problèmes. Nombreux sont ceux qui font appel à ce service.

DOMAINE SYNDICAL

Sous ce chapitre, il faut prendre en compte nos interventions auprès de la Fédération, du Coco, de la SPR, auprès du chef du Département des finances, nos prises de positions quant à la défense des conditions de travail de l'instituteur vaudois. N'oublions pas le côté culturel de cette activité.

Salaires — Le CC est d'avis que le moment de revoir les salaires des différentes catégories d'enseignants primaires est venu. Dans ce sens et par l'intermédiaire de la Fédération il est intervenu auprès de M. Gavillet. Le CC appuie par là même la demande de revalorisation générale des traitements des employés de l'Etat de Vaud.

Statut horaire du maître primaire — Le CE est décidé à trouver une solution rapidement à ce serpent de mer. Le CC participe à ces négociations avec le souci d'obtenir un horaire égal pour les enseignants qui travaillent dans des conditions similaires.

Commission SPV «des retraites» — La commission s'est réunie et a mis au point des améliorations à ajouter à la LCP. Elles ont été transmises à la Fédération.

Congrès culturel de la SPV — Une centaine de collègues ont fait le déplacement à Château-d'Œx où la section locale avait organisé le Congrès culturel 1978. La qualité des activités offertes, la chaleureuse ambiance des retrouvailles, le récital merveilleux de Jacques Debronckart ont fait de ce congrès culturel une manifestation en tous points remarquables qui a réjoui les

participants... Ceci nous incite à persévéérer dans la voie tracée jusqu'ici par six sections. En effet, nous estimons que de telles actions doivent être maintenues, ne serait-ce pour les collègues qui apprécient et nous encouragent par leur présence. Nous sommes persuadés que la décentralisation de nos activités ne peut être que profitable à l'ensemble de la société et que le rendez-vous d'automne de la SPV prendra toujours plus de place dans vos agendas. On attend maintenant les propositions d'autres sections pour les futurs congrès. Encore un grand merci aux institutrices et aux instituteurs de Château-d'Œx.

EN GUISE DE CONCLUSION...

On ne peut pas, on ne peut jamais conclure une rubrique relatant des activités, mais permettez-moi d'ajouter à cette information quelques réflexions sur la SPV. Je sais que beaucoup d'entre vous lisent cette rubrique, mais mon vœu aurait été de m'adresser à ceux qui ne lisent jamais l'*«Educateur»*.

Certains aimeraient voir dans la SPV un «truc» plus efficace qui «casse la baraque», d'autres prétendent que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais si... j'en connais, et enfin une majorité s'en moque, je le constate et le déplore. Je voudrais vous dire à tous que notre souci essentiel est d'être efficace dans nos entreprises, nous ne le serons qu'avec votre aide. Mais quand dans nos négociations concernant les après-midi d'appui on nous fait remarquer que contrairement à nos affirmations plusieurs groupes de maîtres de 4^e n'en ont plus envie et même... en lieu et place du travail escompté vont à la pêche ou au bistrot... Nous avons beau prétendre que les cours n'étaient pas correctement ajustés, que les animateurs étaient empruntés (mais ce sont des collègues) qu'enfin ce n'est qu'une petite minorité, etc. Alors que l'on pourrait dans des circonstances pareilles «inventer» une concertation utile pour tous.

Ces collègues connaissent-ils les dernières résolutions votées par le congrès? les ont-ils votées? étaient-ils présents? Ou même: le congrès représente-t-il la même base?

Chacun y répondra comme il l'entend.

Michel Gaudard

Congé pour le Congrès SPR

«Nous donnons un préavis favorable à l'octroi d'un congé à vos membres le samedi 18 novembre 1978 pour participer au Congrès quadriennal de la SPR; ce congé s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 25.4.77, accordant un congé par année scolaire pour une assemblée pédagogique ou culturelle sur le plan romand, organisée par une association reconnue officielle.»

E. Basset.

Société pédagogique vaudoise 1978-1979

Congrès cantonal

COMPOSITION DU BUREAU

Président:

Pierre-André GLAUSER, rue de la Tour, 1867 Salaz-Ollon, tél. 025/7 38 64

Vice-présidente:

Elsy SCHMITTLER, Sorbiers 12, 1012 Lausanne, tél. 021/28 02 28

Secrétaire:

Claudine BONZON, case postale 120, 1400 Yverdon, tél. 024/71 13 61

Scrutateurs:

Madeleine MARTIN, Possession 8, 1008 Prilly, tél. 021/34 88 44

Jacqueline SCHMID, ch. Reposoir 5, 1260 Nyon, tél. 022/61 74 42.

Assemblée des délégués

COMPOSITION DU BUREAU

Président:

Roger MALFROY, av. Dapples 3, 1006 Lausanne, tél. 021/26 60 57

Secrétaire:

Jean-Pierre FORESTIER, rue Gaudin 1, 1260 Nyon, tél. 022/61 00 95

Scrutateur:

Françoise PAILLARD, ch. de la Batière 8, 1007 Lausanne, tél. 021/26 17 54

Comité cantonal

ORGANISATION

Présidence: A. Künzi

Vice-présidence:

Formation continue et bulletin: M. Schafroth

Ecole romande: C. Gygax

Réforme et formation: M. Gaudard

Information et congrès: R. Pasche

Activités corporatives: P. Gianini

Procès-verbaux et fonds de prévoyance:

R. Doudin

Secrétariat général SPV: P. Nicod, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. 021/27 65 59

ADRESSES ET RÉPARTITION DES SECTIONS

M. Alain KUNZI, Abbaye 23, 1350 Orbe, tél. 024/41 24 04: Associations

Mme Monique SCHAFROTH, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve, tél. 021/60 12 09: Aigle - Lavaux - Pays-d'Enhaut

Mme Catherine GYGAX, Chasseur 11, 1008 Prilly, tél. 021/24 92 76: Echallens - Lausanne - Yverdon

M. Michel GAUDARD, 1349 Romainmôtier, tél. 024/53 14 79: Grandson - Sainte-Croix - Orbe - Rolle

M. Richard PASCHE, ch. Guiger-de-Prangins 19, 1004 Lausanne, tél. 021/36 96 10: Cossonay - La Vallée - Payerne - Avenches

M. Patrick GIANINI, av. Bel-Air 93, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021/54 31 64: Moudon - Oron - Vevey

M. Roland DOUDIN, Ecole Pestalozzi, 1111 Echichens, tél. 021/71 53 95: Aubonne - Morges - Nyon

M. Paul NICOD, secrétaire général SPV, Grand-Vennes 31, 1010 Lausanne, tél. 021/32 18 48: AVMES

Présidents des sections

AIGLE CATTIN Jean-Pierre, 1865 Les Diablerets

AUBONNE CLAUDE Michel, 1145 Bière, tél. 022/77 54 53

COSSONAY PETIT Philippe, rte de la Gare 1, 1305 Penthalaz, tél. 021/87 06 91

ECHALLENS VISINAND André, 1038 Bercher, tél. 021/81 83 26

GRANDSON PERDRIX René, 1411 Giez, tél. 024/24 28 29

* SAINTE-CROIX JACCARD Raymond, rue du Jura 31, 1450 Sainte-Croix, tél. 024/61 32 73

LAUSANNE par intérim: RENAUD Claude, vice-président, Bellevue 30, 1005 Lausanne, tél. 021/22 61 67

LA VALLÉE PIGUET Georges, Grand-Rue 54, 1347 Le Sentier, tél. 021/85 57 23

LAVAUX ROUGE Lisette, Indépendance 4, 1096 Cully, tél. 021/99 12 32

MORGES TREHAN Pierre-François, En Lande, 1411 Yens, tél. 021/77 12 42

* Cotisations locales non encaissées par la SPV.

MOUDON MARTIN Philippe, 1099
Saint-Cierges, tél. 021/95 63 51

NYON BIGNENS Liliane, 1295 Mies,
tél. 022/55 17 80

ORBE PANCHAUD Bernard,
1349 Bretonnières, tél. 024/53 15 30

ORON MONNIER Jean, rue de Châtilens, 1672 Oron-la-Ville, tél. 021/93 74 58

PAYERNE/AVENCHES COIN-
CHON Claude, ch. de l'Avenir 1,
1580 Avenches, tél. 037/75 24 75

PAYS-D'ENHAUT CHRISTIN John,
La Pervenche, 1831 L'Etivaz, tél. 029/
4 76 63

ROLLE GNAEGI Jean-Robert, ch. du
Lac, 1181 Mont-sur-Rolle, tél. 021/75 26 80

VEVEY BERNEY Michel, av. Rollier
12, case postale 128, 1800 Vevey, tél. 021/
54 58 20

YVERDON BONZON Claudine, case
postale 120, 1400 Yverdon, tél. 024/71 13 61

Associations

**Association des maîtresses enfantines et
semi-enfantines vaudoises (AMESEV):**
Mme Françoise PAILLARD, ch. de la Batielière 8, 1007 Lausanne, tél. 021/26 17 54

Société vaudoise des maîtresses d'économie familiale (SVMEF): Mme Madeleine GREPPIN, La Gayoude, 1807 Blonay, tél. 021/53 22 48

Association vaudoise des maîtres des classes supérieures (AVMCS): M. Claude GENDROZ, av. de la Vogeaz 1, 1110 Morges, tél. 021/71 91 79

Association vaudoise des maîtres de classes à options (AVMCO): M. Raymond DARIOLI, rue du Centre 60, 1025 Saint-Sulpice, tél. 021/35 67 30

Association des maîtres de classes de développement (AVMD): Mlle Marianne DENYS, La Villageoise, 1606 Forel/Lavaux

Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé (AVMES): M. Georges-André SUMI, Pierrefleur 50 A, 1004 Lausanne, tél. 021/36 07 86

Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille (AVMTA): Mlle Renée LERESCHE, Grottes 10, 1337 Vallorbe, tél. 021/83 13 20

Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS): M. Marcel FAVRE, Moulins 119, 1400 Yverdon, tél. 024/21 46 63

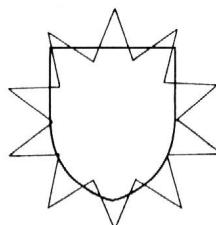
Association vaudoise des maîtres de classe OP et de TM (OPTM): M. André STALDER, rte de Duillier 4, 1260 Nyon, tél. 022/61 00 82

Société vaudoise de travail manuel (SVTM): M. Jean GUILLOD, Montbesson, 1000 Lausanne 27, tél. 021/32 71 51

Association vaudoise des maîtres de dessin (Section vaudoise SSMD): M. Jean-Claude SCHAUENBERG, av. Floréal 19, 1006 Lausanne, tél. 021/26 33 02



Nous aurons d'autres nouvelles du Vôland. Mais auparavant, voici la lettre reçue dans la boîte de la CFCV. C'est une réponse à une demande de renseignements, à la suite de l'article paru dans l'«Educateur» N° 31.



Chancellerie, le 20 octobre 1978

Madame
Liliane Bignens
Présidente CFCV
1295 Mies

République du Vôland

Réf.: 1 000 715 KW/H

Madame,

En réponse à votre demande d'informations, nous nous permettons de vous donner les renseignements suivants:

- Le Vôland a été pendant longtemps un pays de «surface». Actuellement, il tend à effectuer un travail dans les profondeurs de son sol. Ce qui permettra de dire, dans quelques années, que nous avons un grand Etat (dans le Vôland la terre comptera aussi bien dessus que dessous).
- Nous ne sommes pas arrivés à cette idée de «terre complète» immédiatement. Non. La formation a été longue. Après une période traditionnelle — qui a eu ses grands moments — notre peuple a voulu rénover cette notion de «terre de surface». Tout a été mis en place, avec force argent et personnes, pour arriver à faire croire aux gens que la surface avait changé, qu'elle comprenait des «zones», que ses occupants n'étaient pas des sujets mais des GNS, et que si le pays n'était pas plus grand c'est que les serviteurs de la culture travaillaient trop peu...
- Mais nous avons dû constater que le Vôlandais, malgré son aspect bonasse, n'avait pas avalé le poisson. Il disait oui à la rénovation mais dans un contexte fait de confiance et après compréhension véritable des phénomènes de transformation. En quelques mots, il ne voulait pas que «plus ça change, plus c'est la même chose».
- Une commission s'est mise au travail (la VCFC: Vôland's Commission pour le regroupement des Forces Cachées) qui aboutit il y a deux ans aux conclusions suivantes:
 1. La Rénovation est nécessaire.
 2. Elle est un problème de climat.
 3. Ce climat doit être préparé avant les rénovations techniques.
 4. Les responsables des cultures doivent s'imprégner de cette idée.
 5. Les responsables des cultures informeront le public; ils s'approchent des différents milieux (professionnels, artistiques, sportifs...).
 6. Ce climat n'est pas à confondre avec l'anarchie; il convient de l'expliquer largement et de rassurer les responsables des cultures.

Nous avons suivi ce plan et nous avons d'ores et déjà gagné la première manche, celle qui permit la fixation des idées concernant les six points énoncés ci-dessus. Nous entrons dans la phase d'application et de consolidation.

Vive le Vôland!

Pour l'Etat du Vôland, le chancelier
(Illisible)

P.S. Bonne chance à votre CFCV et au document que vous désirez faire paraître prochainement dans votre journal.

Projet de réorganisation des activités non mixtes

(Cf «Educateur» du 16 juin)

Il a reçu un accueil favorable tant de M^{me} Meylan, inspectrice de l'enseignement d'économie familiale que des représentantes de l'association des maîtresses de cette discipline.

Une information plus complète sera donnée à ce sujet, lors de la prochaine **assemblée générale** qui aura lieu à Chavannes-près-Renens, le **mercredi 22 novembre, à 16 heures**.

Livre et classeur de lecture

L'annonce que nous avons faite en juin dernier sur le nouveau livre de lecture: «Français 6^e, textes et activités», est déjà partiellement réalisée: le livre a été distribué aux collègues de 7^e et 8^e.

Nous attendons encore qu'il soit livré pour les élèves. Nous avons appris que la difficulté technique que représente l'envoi du manuel, en cours d'année, pourrait en retarder la livraison jusqu'au début de l'année prochaine.

Ce nouveau livre a produit des échos très positifs. C'est le résultat du soin avec lequel il a été choisi. Parmi les livres qui pouvaient nous intéresser, c'est celui qui offre notamment la présentation la plus agréable, les textes les plus vivants et les plus actuels, et des textes où l'humour n'est pas absent.

Cependant, les collègues qui l'ont choisi sont parfaitement conscients qu'il contient des lacunes:

- il ne propose pas assez de texte d'auteurs classiques en prose et en vers;
- il ne contient pas de textes d'auteurs régionaux et suisses;
- il n'a pas été directement conçu pour nos élèves;
- enfin, le nombre des textes est insuffisant (environ 90).

La création d'un classeur de lecture qui a déjà été annoncée, doit permettre de combler ces lacunes. Il est souhaitable que ce classeur soit déjà constitué en partie pour le début de l'année scolaire 1979.

C'est pourquoi le comité fait un appel pressant à tous les collègues pour qu'ils envoient un maximum de textes qui puissent combler les lacunes énumérées ou qui puissent être simplement utiles pour l'enseignement de la lecture.

Les textes sont à envoyer à Jean-Jacques Sahli, à Mont-la-Ville, au plus vite et au plus tard pour la fin de l'année.

D'autre part, une commission doit être formée sous peu pour étudier l'élaboration

des fiches de lecture et pour mener à bien la création du classeur. Tous les collègues intéressés à travailler dans cette commission sont vivement priés de s'inscrire auprès du président Raymond Darioly. Il suffit d'envoyer une carte à son adresse:

Rue Centrale 60
1025 Saint-Sulpice VD

Inscrivez-vous tout de suite, sinon votre classeur de lecture mettra longtemps à naître ou ne se fera pas. *Paul Lachat.*

AVEPS

Ski première neige hiver 78/79

L'AVEPS organise à Bretaye un week-end à ski les 16 et 17 décembre 1978.

Ce cours a pour but une révision de la technique et une remise en condition personnelle. Il est ouvert à tous les membres du corps enseignant.

Coût, tout compris:

membres AVEPS Fr. 60.—
non-membres Fr. 65.—

Renseignements et inscriptions jusqu'au samedi 9 décembre 1978 auprès de Jacques Montangero, chemin des Dents-du-Midi 41, 1860 Aigle, tél. (025) 2 25 89.

AVEPS Programme hiver 1978-1979

Cours	Lieux - Dates	Directeurs - Organisateurs
1. SKI 1 ^{re} NEIGE	Bretaye 16-17 décembre	Jacques Montangero Dents-du-Midi 41, 1860 Aigle
2. SKI + JS Rappel	Formation et perfectionnement	Office J + S, rue de la Barre, 1001 Lausanne
3. SKI ALPIN (cours 261) Perfectionnement	Les Diablerets 4, 5, 6 janvier	Luc Diserens, Carvahlo 10, 1009 Pully
4. SKI NORDIQUE Perfectionnement	Jura - Brassus Cours N°s 260-262	M. Favre / P.-A. Bichsel OEPJ, centre de perfectionnement
5. SKI DE FOND	Chapelle des Bois (FR) 3, 4, 5, 6 janvier	Henri Clot, Chantavril 3, 1260 Nyon
6. SKI ARTISTIQUE	Château-d'Œx - Les Moulins 27-28 janvier	Cl.-Al. Von Büren, Temple 9 1012 Lausanne
7. SKI MAÎTRES Coupe AVEPS/ ORPJ	Fond: Les Rasses 7 février Alpin: Les Crosets 31 janvier	P.-A. Simon, Tramenaz 34 A 1814 La Tour-de-Peilz J.-M. Russillon, Petits-Esserts 5, 1053 Cugy
8. SKI DE FOND Course scolaire	Le Brassus 24 février	R. Künzi, Grand-Rue 78 1347 Le Sentier
9. HOCKEY SUR GLACE Tournoi AVEPS	Villars 27 mars	Fr. Montangero, Mésanges 3, 1860 Aigle
10. SKI STATION	Saint-Moritz 1^{er}-7 avril 1979	P. Rheiner, Côtes-Bochat 24 1093 La Conversion
11. SKI STATION	Zermatt 2-7 avril 1979	P.-A. Bichsel, 1041 Bretigny
12. SKI STATION	Val-d'Isère 2-7 avril 1979	J.-P. Paquier, Villardziez 18 1009 Pully
13. HAUTE ROUTE	1^{re} semaine avril 1979	O. Correvon, rue d'Yverdon 29 1530 Payerne
14. SKI AVION	Mai 1979	Luc Diserens, 1009 Pully

Une annonce détaillée pour chaque cours paraîtra dans l'«Educateur» et dans «Contact-AVEPS».

Tous renseignements et formules d'inscriptions auprès des organisateurs.

Le responsable technique hiver de l'AVEPS: P.-A. MERINAT, 86, Général-Guisan, 1180 Rolle.

Helvetas

Aide technique au tiers monde
organise une conférence sur :

LE TIERS MONDE ET NOUS

par M. Pierre Graber, ancien président de la Confédération.

Cordiale invitation au corps enseignant.

Vendredi 17 novembre, Lausanne. Aula de l'Ecole polytechnique fédérale, avenue de Cour 33.

A 20 h. 30. Entrée libre. Gratuit.

Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises

L'assemblée générale aura lieu le **mercredi 22 novembre à 14 h. 30**, au Restaurant du Rond-Point de Beaulieu, à Lausanne.

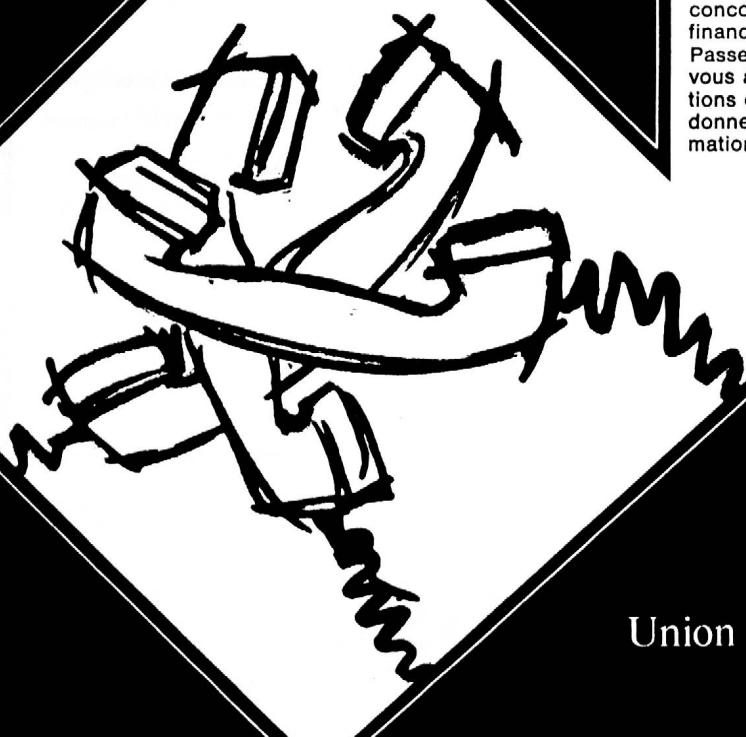
Des places sont à repourvoir au comité. **Nous attendons vos propositions jusqu'au 10 novembre.**

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

AVMCO - Rappel

L'assemblée générale de l'Association vaudoise des maîtres de classes à options aura lieu le **mercredi 22 novembre, au Collège primaire de Chavannes-près-Renens.**

Le comité.



Avez-vous des problèmes d'argent ?

A tous les secteurs de la vie économique, l'U.B.S. apporte un soutien bien étudié, qu'il s'agisse de l'industrie, du bâtiment, du commerce, de l'artisanat ou des professions libérales. Dans ce but, l'U.B.S. met ses services à votre disposition et vous offre son concours pour résoudre vos problèmes financiers aux meilleures conditions. Passez à nos guichets ou adressez-vous à notre Service des relations commerciales. Nous vous donnerons toutes les informations nécessaires.



Union de Banques Suisses

« Partout et pour tous »

CHALETS pour GROUPES 30-60 lits

SKI - NATURE - SPORTS

Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets :
ZINAL : ski, piscine LES MARÉCOTTES : ski, zoo
Sans pension : Fr. 6.— / avec pension Fr. 23.—

Documentation : HOME BELMONT, 1923 Les Marécottes

TOUT POUR LA POTERIE A L'ÉCOLE

- terre et matériel
- cuisson - émaillage
- livraison en classe

Catherine Pool - Potière - (021) 77 10 75

TCM les panneaux de tables d'école résistant à l'usage

Construction stable –
faciles à entretenir –
prix avantageux –
économies financières
substantielles en rem-
plaçant d'anciens
panneaux usés par des
panneaux TCM –
adaptables à tous les
degrés scolaires.

Demandez
notre
prospectus
détailé

Grâce à notre nouveau procédé, la gorge
est moulée directement dans la masse.
Ainsi, la surface est totalement
dépourvue de joints. Détériorations
et réparations ultérieures sont, de ce
fait, pratiquement éliminées.

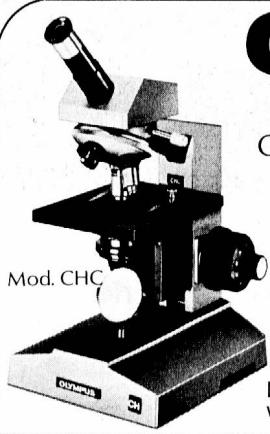
Holit S.à r.l., 2710 Tavannes
Veuillez nous fournir
de plus amples détails
sur les panneaux de tables
d'école TCM.

Ecole:

Personne compétente:

Rue:

NP/Lieu:



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

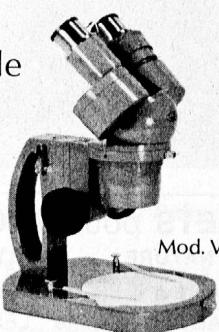
Grand choix de microscopes classiques et stéréo-
scopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le
microscope approprié à chaque budget
et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Environnement - Economie - Jeunesse

Cinquième concours «Jeunesse et Economie»

«La jeunesse et l'économie suisse 1978-1979»

Le thème du concours «Economie et Environnement» nous a été suggéré par des jeunes ! Aussi proposons-nous à tous les jeunes de Suisse romande âgés de 10 à 18 ans qui s'intéressent à ce problème, vital pour leur avenir, de réaliser un travail original en rapport avec ce thème.

Il y a plusieurs manières de participer à ce concours: individuellement, en groupe, voire par classes. Chacun pourra trouver la formule qui lui conviendra, soit dans le cadre de l'école ou de l'apprentissage, soit de sa propre initiative durant ses temps libres. Excellente occasion de développer sa créativité et son esprit d'observation.

Plus de 10000 francs, offerts par des institutions privées et publiques, permettront de récompenser les meilleures recherches.

Un concours enrichissant

Il est certes stimulant de tenter de gagner un prix ! Mais quelle émulation aussi de réaliser sa propre enquête, de faire des découvertes sur un sujet que l'on a choisi, d'en inventer la présentation, de lui donner sa marque créative ! Toute cette activité ne peut qu'enrichir votre personnalité. Enfin il conviendra de soigner la présentation de son travail, de manière à convaincre un jury critique.

Quelques propositions

Il va de soi que le thème central du concours ne peut être traité globalement en 10 à 30 pages par un seul participant. Nous proposons donc des chapitres, à choix. Voici quelques suggestions. Libre à vous d'avoir d'autres idées :

Economie de chauffage par une meilleure isolation de la maison où j'habite. Une étude en collaboration avec des spécialistes.

Origine du bruit et de la poussière dans ma rue. Moyens de les combattre.

La transformation du paysage (village ou site choisi) durant ces 30 dernières années. Reportage auprès de témoins de cette évolution dans ma région. Qu'entreprend-t-on pour la combattre ?

La pollution de l'eau

Le recyclage du papier, du verre ou des métaux.

Engrais chimique, insecticides et culture biologique. Expériences, avantages et inconvénients. Qu'en pensent les utilisateurs ? Qu'imager pour l'avenir ?

Analyse de votre style de vie: que préconiser pour économiser l'énergie ou d'autres matières sans attenter à la qualité de la vie ?

protection de l'environnement et économie. Qu'en pensent vos concitoyens ? Résultats d'une enquête dans votre ville ou village.

La bombe à aérosol: qu'en disent les spécialistes ? Qu'en savent les utilisateurs ?

La protection de l'environnement dans la presse. Analyse de 2 ou 3 journaux pendant une période donnée.

«Amoco Cadiz»: une telle catastrophe peut-elle se reproduire ? Comment

l'éviter ? Ne sommes-nous pas responsables ?

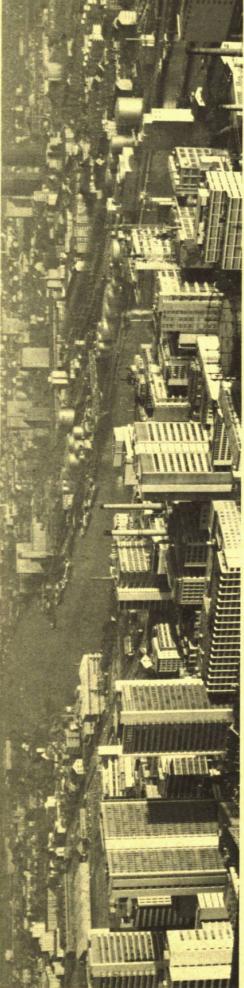
Liberté économique et limites imposées par l'environnement. Recueillez l'opinion des milieux écologistes, celle de dirigeants d'entreprises, celle de personnalités politiques, celle d'enseignants. N'oubliez pas de donner votre propre opinion !

Des travaux originaux

Les thèmes mentionnés ne sont que quelques premières suggestions. Vous pouvez trouver d'autres sujets en discutant avec vos parents ou vos maîtres. Le critère principal du jury sera la manière dont vous les aurez traités. Et l'originalité dont vous aurez fait preuve ! Les plus jeunes auront intérêt à choisir un thème proche de leur cadre de vie, soit l'un de ceux figurant en tête de nos suggestions. Attention : en travaillant uniquement d'après des rapports écrits et des articles de journaux, on court le risque de copier servilement. Ce n'est pas ce que nous attendons.

Le secrétariat de «Jeunesse et Economie» est prêt à vous guider, tout en vous désignant des spécialistes à qui vous adresser ou en vous indiquant des documents intéressants.

CONCOURS JEUNESSE ET ÉCONOMIE



LA JEUNESSE ET L'ÉCONOMIE SUISSE 1978-1979

Notre environnement est-il menacé?

Faut-il freiner l'industrialisation, voire retourner en arrière?

Que disent les journaux, la radio et la télévision à propos de la menace qui pèse sur l'environnement? Que répond l'industrie?

Quelle est l'attitude de la jeunesse en ce qui concerne la nature?... l'économie?... l'avenir?

Pourquoi et comment doit-on économiser l'énergie?

L'économie de l'énergie supprime-t-elle des postes de travail? Est-elle au contraire susceptible d'en créer?

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'industrie?

Les meilleurs travaux seront primés. Des associations professionnelles, des entreprises et des institutions publiques suisses ont offert des prix pour plus de 10000 francs à ce jour.

Au XX^e siècle les jeunes sont en mesure de répondre de manière personnelle et critique à toutes ces questions et même à d'autres. Ils le feront en participant à notre 5^e concours, ouvert aux élèves jusqu'au 9^e degré inclus, dans les catégories A (travaux individuels) et B (travaux de groupes ou de classes) ainsi qu'aux apprenants et aux élèves des écoles secondaires et supérieures dans les catégories C (individuels) et D (travaux de groupes).



La forme du travail est libre: compositions, études, reportages illustrés ou non, reportages sur cassettes ou sur bandes magnétiques, diapositives, présentations audio-visuelles ou petits films.

Si vous souhaitez participer à ce concours, retournez le bulletin d'inscription à l'adresse suivante:

Société JEUNESSE ET ÉCONOMIE,
chez Clipp Centre d'information et de
public relations,
case postale 401, 1211 Genève 26.
Tél. (022) 43 52 00.

Pour ce concours, quelle forme donner à votre travail?

Vous pouvez présenter un travail écrit. Dans ce cas, textes et images devront comprendre 10 pages au minimum et 30 pages au maximum, illustrations et analyse comprises. Vous pouvez également présenter le résultat de votre enquête sous d'autres formes: reportage sur bande magnétique, émission radiophonique simulée, diapositives commentées ou tournage d'un film. Néanmoins le **moyen** ne jouera aucun rôle pour l'évaluation de votre travail. Seule sa qualité sera prise en considération.

Les critères du jury

1. Choix de faits et données intéressants.
2. Originalité et clarté de la démonstration.
3. Style rédactionnel.
4. Illustrations et présentation artistique (pour les travaux non illustrés, le critère N° 2 comptera double).
5. Recherches intellectuelles: interprétation personnelle, analyse, esprit de synthèse des faits exposés.

4 catégories

- Pour des jeunes jusqu'au 9^e degré scolaire.
Catégorie A: travaux individuels.
Catégorie B: travaux de groupes (ou de classes).
- Pour des jeunes au-delà du 9^e degré scolaire jusqu'à la fin de l'apprentissage ou de l'enseignement secondaire/supérieur.
Catégorie C: travaux individuels.
Catégorie D: travaux de groupes.

Délais d'inscription: 31 janvier 1979.

Remise des travaux: 31 mai 1979.

Composition du jury

Le jury sera formé d'enseignants et de représentants de divers milieux économiques (entreprises, associations professionnelles, organisations syndicales, associations de consommateurs). Chaque travail sera évalué au moins par deux personnes.

Formalités

Sur votre travail, n'indiquez pas votre vrai nom mais seulement un pseudonyme. Vous communiquerez vos noms, adresse et pseudonyme correspondant sur une feuille séparée adressée au secrétariat de «Jeunesse et Economie», qui les tiendra secrets vis-à-vis du jury jusqu'au moment du verdict.

Je désire participer au concours «Jeunesse et économie suisse 1978-1979» et recevoir à mon domicile la liste des prix, ainsi que la documentation gratuite sur le thème de l'économie suisse.

Thème du travail: _____

Catégorie: _____

Nom *: _____
Prénom: _____
Ecole ou lieu d'étude: _____
Rue: _____
N° postal / lieu: _____
Tél.: _____
Veuillez m'envoyer _____ exemplaire(s) du formulaire du concours.

N. B. Si vous désirez émettre des remarques ou des questions, veuillez les formuler sur une feuille à part.

* Pour les groupes, prière d'expédier séparément la liste d'adresses des participants, avec nom, prénom, année de naissance et adresse complète.

Emettre des considérations d'ordre économique

D'après ses statuts, la Société «Jeunesse et Economie» organisatrice de ce concours, a pour but «d'améliorer les connaissances des jeunes dans le domaine des faits, des rapports et des problèmes économiques».

Les participants sont donc invités à considérer le caractère économique de tous les problèmes. C'est la seule condition obligatoire de ce concours.

Voici, à titre d'exemple, quelques questions de caractère économique:

- Une fabrique nuit-elle à l'environnement parce qu'elle craint de renchérir ses produits par des mesures de protection onéreuses?
- L'Etat manque-t-il de moyens légaux pour préserver l'environnement?
- Les consommateurs (et spécialement les automobilistes) ne pensent-ils pas trop exclusivement à leur intérêt personnel au dépend de celui de la communauté?

— Peut-on aussi faire des affaires en tenant compte des nécessités écologiques?

Vos sources d'informations

- Observations personnelles sur l'environnement et la population.
- Critique sur votre propre comportement.
- Habitudes de consommation en général et dans votre famille.
- Nouvelles reprises par les journaux, la radio et la télévision.
- Livres, prospectus, projets de lois, revues spécialisées.
- Interviews de spécialistes et visites d'usines.
- Questionnaire (oral et écrit) adressé à vos camarades, aux adultes et personnes âgées, aux automobilistes et aux usagers des transports publics, aux politiciens et aux passants.

Les sources d'information doivent figurer clairement dans chaque travail, notamment en ce qui concerne les citations extraites d'ouvrages et de brochures.

Cérémonie de clôture et distribution des prix

Les prix seront probablement distribués en automne 1979 au cours d'une cérémonie à laquelle une centaine de lauréats seront conviés.

Compte rendu de la séance des délégations

20 octobre 1978

Service médico-pédagogique

La première partie de la séance des délégations est consacrée au SMP. M. G. Goumaz, directeur, et Mme C. Schaefer, adjointe, y participent.

EXPOSÉ DES PROBLÈMES PAR LA SPG

Il y a longtemps que la SPG cherche le contact avec le SMP. En effet les enseignants de ce secteur ressentent un très grand **isolement** et ce à tous les niveaux :

- entre enseignants du même secteur ;
- avec les «techniciens» SMP ;
- avec les enseignants du secteur ordinaire (qui de leur côté font la même remarque).

Cet isolement provient-il de la direction bicéphale du secteur : une partie de l'activité de nos collègues relève du SMP, l'autre de la DEP ?

Le statut des enseignants SMP fait également problème : horaire des enseignants, horaire des enfants (quid modifications dans le secteur pédagogie curative?), permutation à l'intérieur du secteur et à l'extérieur (passage en primaire ordinaire par exemple), ouverture des postes libres rarement faite, décharges pour conseils, etc. La formation continue est inexistante, peut-être parce que les modalités pour en bénéficier restent dans le vague.

L'information ne fonctionne pas : le SMP place trop souvent le personnel en face de faits accomplis : les projets pédagogiques ne sont pas connus, l'animation pédagogique, la coordination entre équipes, les finalités visées par telle ou telle équipe ne sont pas toujours convergentes (que doit en penser l'enseignant SMP qui doit travailler avec plusieurs équipes SMP?). Quel est le rôle des inspecteurs ?

En bref, manifestement nos collègues SMP se sentent tenus à l'écart et tant l'information que la participation ne fonctionnent pas pour eux comme pour les enseignants du secteur primaire.

Autre exemple : les réunions pour les enseignants se situent toujours en dehors de l'horaire scolaire, alors qu'elles entrent tout naturellement dans le temps de travail des techniciens : psychologues, logopédistes, médecins, etc.

Trop souvent les spécialistes priment sur les enseignants. Exemple : pour la mise en place du français rénové, le groupe est constitué de la manière suivante : 9 personnes, dont 3 logopédistes, 3 psychologues, 3 enseignants dont une inspectrice et une conseillère à la formation post-brevet. Imaginez la situation du malheureux maître titulaire de classe perdu là au milieu !

Il manque donc des **lieux de discussion**, comme il en existe entre la DEP et le corps enseignant primaire (délégations, commissions DEP/SPG, etc.).

La SPG relève également les relations à sens unique entre enseignants primaires et SMP : ce service «pompe» toute une série de renseignements mais le retour se fait souvent attendre. De plus en plus les généralistes cherchent à assumer l'ensemble des élèves mais ils ont aussi besoin d'aide, ne serait-ce que par un ou deux conseils.

En conclusion, la SPG demande qu'un schéma de travail soit mis en place de façon à être associé à la discussion de tous les problèmes SMP où des enseignants sont impliqués. Par exemple en ce moment : sectorisation et intégration.

RÉPONSES DEP ET SMP

La DEP estime que le dialogue doit être noué et elle en assume la responsabilité puisque concernée par tout ce qui touche les enseignants du secteur SMP (statut, horaire, formation continue, etc.).

Le SMP, par la voix de Mme Schaefer, se déclare très sensible au problème de l'isolement, un effort doit être fait pour le diminuer : regroupement de classes, ouverture des institutions, promotion de la collaboration entre divers secteurs, stages. Les inspecteurs favorisent des groupes de travail, réunissent des maîtres de diverses provenances. La formation post-brevet cherche elle aussi à ouvrir l'information à l'intérieur du secteur.

Toutefois M. Goumaz estime que les spécialistes doivent pouvoir faire le point entre eux. Etonnement de la SPG ; en effet comment peut-on, comment ose-t-on demander une collaboration à sens unique ? L'enseignant ne serait-il que le dernier maillon au bout de la chaîne, celui qui doit se contenter d'exécuter ?

Si le SMP veut vraiment une collaboration, elle doit s'instaurer dans les deux sens, il n'existe pas, au point de vue de la SPG, de caste privilégiée qui peut tout recevoir et ne redonner que ce qui l'arrange.

L'horaire des enseignants est lié, en pédagogie curative et dans les externats, à celui des enfants qui font 10 demi-journées hebdomadaires. Actuellement le problème est à l'étude de savoir si l'horaire des enfants ne devrait pas être ramené, comme pour tous les autres écoliers, à 9 demi-journées. Il y aurait là une possibilité pour les enseignants travaillant en institution de trouver davantage de temps pour des rencontres (discussions, groupes de travail, conseils, etc.).

Dans les écoles de quartiers, on reconnaît la nécessité de décharges et le dossier est versé au budget général des besoins en personnel (*note : une commission mixte travaille actuellement à recenser la totalité des besoins en personnel y compris le calcul des remplacements entraîné par diverses mesures : décharges, recyclages, formation continue, etc.*)

Personne ne nie la nécessité de la formation continue tant pour les enseignants en classes d'adaptation ou classes spéciales, que pour ceux de pédagogie curative. Là également des calculs doivent être faits.

Pour la permutation, le nouveau règlement qui entrera très prochainement en vigueur inclut **aussi** les enseignants du secteur SMP. La SPG demande et insiste pour que, à l'intérieur de ce secteur, les repourvues de postes se fassent par **ouvertures d'inscriptions officielles** et non par cooptation comme c'est en général le cas actuellement (exemples à disposition !).

CONCLUSIONS

Le tableau assez sombre et pessimiste dressé par la SPG n'est que le reflet du malaise ressenti par nombre de nos collègues.

Toutes les parties présentes en conviennent. Tacitement tout au moins.

Sur demande de la SPG et en accord avec la DEP et le SMP, il est décidé la création d'une commission permanente de liaison entre la SPG, la DEP et le SMP. Cette commission devra s'attacher dans sa mise en place que nous espérons rapide, soit courant novembre, à reprendre les problèmes posés par la SPG et à les traiter par ordre d'urgence. (*Note : côté SPG, il faudra que nos représentants puissent s'appuyer sur divers groupes de travail : PC, classes, statut, etc. Prenez contact avec nous.*)

Ces échéant des sous-commissions pourront se partager la tâche.

La SPG se réjouit qu'enfin quelque chose démarre et que la discussion s'instaure avec le SMP.

Information sur la sectorisation et l'intégration

Pour ce qui est de la **sectorisation**, M. Goumaz indique qu'on désire former des équipes qui améliorent la collaboration entre les techniciens, les institutions, les médecins et les écoles. Le SMP souhaite qu'une équipe soit responsable de l'aspect thérapeutique dans une institution en vue d'éviter des politiques divergentes. Il faut responsabiliser les deux parties, chacune devant mieux connaître l'autre. Cependant aucune décision n'est prise à ce jour. On manque de locaux thérapeutiques, les médecins se sentent frustrés par rapport aux conditions dans lesquelles travaillent par exemple certains de leurs confrères étrangers.

L'intégration est un courant très fort actuellement. Beaucoup d'enseignants s'y intéressent. Par souci de non ségrégation, plus d'élèves restent maintenant en classes ordinaires, alors qu'antérieurement ils auraient passé en classes SMP. Ce sont donc automatiquement des cas plus lourds qu'accueillent les classes d'adaptation, spéciales, etc. Aux dires du SMP, tout n'est pas si simple en la matière. L'intégration totale est une décision politique très coûteuse.

Maîtres d'éducation physique Enseignement de la gymnastique

En seconde partie de cette séance, nous abordons le sujet ci-dessus. M. Hertig, inspecteur, est présent. Deux collègues maîtres d'éducation physique font partie de la délégation SPG.

Plusieurs problèmes préoccupent nos collègues :

- rattachement à une seule école (quand faire se peut);
- possibilités de reconversion en cas d'accident et/ou en fin de carrière;
- remplacement du maître de gymnastique en cas d'absence;
- désir de travailler aussi en 1^e P;
- contingent à la formation initiale.

Toutes ces revendications ont une incidence sur le nombre de postes des maîtres d'éducation physique mais surtout sur le contingent de maîtres formés. En effet l'université (autonome en la matière et pratiquement seule décisionnaire) forme 35 maîtres de sport tous les deux ans (bientôt 3 ans?). Cependant, sur ces 35, seuls 3,

voire 5, sont destinés à l'enseignement primaire (*note: bien entendu les 35 « pourraient » se destiner à l'enseignement primaire mais les titulaires de maturités ont la possibilité d'enseigner au secondaire avec un salaire en classe 18. Seuls les maîtres non titulaires de matu (3 à 5) obtiennent un brevet cantonal leur permettant de n'enseigner qu'au primaire. Salaire classe 14.*)

A remarquer aussi que si, dans le cadre de leurs revendications générales relatives aux maîtres de discipline spéciale, les maîtres de sport **secondaires** obtenaient une reclassification de salaire (ils demandent la classe 20) il coule de source que des retombées de même nature devraient avoir lieu sur les maîtres de discipline spéciale primaires.

RÉPONSES DE LA DEP

M. Christe relève qu'il ouvre avec satisfaction ce dossier. En effet le geste des maîtres de gym d'organiser le cross scolaire malgré un mot d'ordre de boycott venant de l'AGMEP (Association genevoise des maîtres d'éducation physique) a été remarqué. On a apprécié en haut lieu que les maîtres de gym primaires différencient l'intérêt des enfants et leurs revendications professionnelles.

La DEP est tout à fait consciente que le nombre de maîtres de sport est un point essentiel de la discussion. Il faut agir fermement auprès de l'université pour obtenir que le contingent destiné à l'école primaire soit nettement augmenté. La SPG fera également une démarche dans ce sens.

Sur les reconversions possibles — personne ne niant l'existence d'un problème important à cet égard — la DEP entre en matière avec bienveillance et attend des propositions précises de la SPG. (*Note: faites-nous part de vos suggestions!*) (Il est clair cependant que nous attendons également de la part de la DEP des propositions de solution.)

Communications DEP

Le dossier «parité de traitement» est en voie d'achèvement. Le service administratif et financier doit communiquer ses chiffres pour le 30 octobre. Après une séance DEP/SPG, le dossier sera transmis au chef du DIP.

Divers

La SPG fait part de la discussion intervenue en AG concernant le mi-temps. Elle demande également ce qu'il en est de la mise en place des groupes «français rénové», les échos parvenus étant de nature diverse... La DEP convoquera la SPG d'ici quelque temps estimant qu'il faut laisser démarrer tous les groupes.

Enfin la SPG pose une question concernant les (éventuelles) indemnités versées aux non-titulaires de classes. Réponse à venir.

(Notes: Liliane Urban.)

Pierre Bernhard.

A tête reposée (2^e partie)

Le comité rappelle d'abord que des services anciens — dont il reconnaît d'ailleurs la valeur — ne justifient en rien le refus de décisions actuelles de notre association.

Faut-il signaler à l'attention de tous les membres que les positions prises, les attitudes adoptées par d'anciens membres de la SPG (ou de l'UIG), actuellement en service de l'autre côté de la barrière, ne sont pas les moindres soucis de la SPG ?

Faut-il signaler, comme nous l'avons fait à M. Soldini que la SPG évolue, que la SPG d'aujourd'hui est aussi capable que celle de 1962, qu'elle a encore des choses à dire, des revendications à faire ? Tout comme celle de demain devra poursuivre l'effort dans les situations nouvelles qu'elle aura à affronter.

Le comité peut-il rappeler ensuite aux défenseurs de M. Soldini que le culte de la personnalité n'est peut-être pas seulement une maladie de certains dirigeants, de l'Est comme de l'Ouest ? Nous avons consulté

d'anciens collègues enseignants : à la lumière de leurs explications, nous pouvons penser que les actions de la SPG ont rarement été imputables à une seule personne. A notre point de vue ce n'est pas à un individu, fut-il président, qu'on doit telle amélioration pécuniaire, telle école romande, telle fusion, tel accroissement des membres, telle orientation pédagogique, telle réforme de structure, mais bien à **des groupes de base** qui sans cesse poussent les responsables élus à aller de l'avant. **Le travail tenace des commissions, voilà le moteur.** «L'histoire racontée aux enfants» nous la trouvons un peu trop facile, avec ses héros, ses dates, ses anciens combattants, etc. Certes, elle est nécessaire. Il ne faut point en abuser !

Le comité, en présence de l'intéressé, a dit sa déception devant le fait qu'un ancien membre de la SPG n'ait pas eu le réflexe de s'informer auprès du comité avant d'intervenir au Grand Conseil.

Comment le comité ne se sentirait-il pas blessé quand un ancien président arguerait en reprenant les thèses de la DEP et les inspecteurs et épouse leurs points de vue unilatéralement?

Comment le comité ne se sentirait-il pas blessé en voyant cet ancien collègue

- ignorer tout des revendications actuelles de la SPG, des arguments de la base, des réalisations de la base. Pas un seul mot des équipes pédagogiques! Dieu sait pourtant si ce projet est né de la base. Comme l'école romande. Dieu sait si elles ne mettent pas en péril les finances cantonales;
- prétendre que la réduction des effectifs est chose faite;
- chiffrer à plus d'un million l'opération Rapsodie en faisant hâtivement le plus contestable des amalgames, que d'autres avaient fait;
- faire croire par la même occasion que c'est de Rapsodie que vient l'hémorragie du budget cantonal.

Décidément ça n'est pas sérieux.

Et ça fait mal à toute la profession.

Le comité a répété à M. Soldini que la SPG était «en mouvement». Ce qui était nouveauté du temps où il était président, a porté ses fruits. Nous lui avons proposé, avec le respect qui s'attache aux paroles d'un ancien enseignant, d'être le défenseur au Grand Conseil des aspirations actuelles des enseignants. Il est indispensable, dans ce but de mettre au point un mode d'information périodique réciproque.

Nous espérons avoir été entendus...

A l'époque, Mario Soldini a «dérangé» une société genevoise à la tête de l'UIG, aussi sera-t-il à même de comprendre que c'est aussi pour le bien «actualisé» des enfants et les enseignants que la SPG se bat et térange. La SPG, héritière de l'UIG, devrait-elle s'assagir? Voir s'assoupir?

Le comité retourne à ses auteurs le procès intention fait aux pétitionnaires par les défenseurs de M. Soldini. Les pétitionnaires manifestement ont fait de l'intervention au Grand Conseil une affaire strictement SPG, une affaire statutaire liée à la crédibilité de notre association. Il est abusif (et facile) de laisser sous-entendre qu'il s'agit d'un conflit de tendances politiques opposées. Renvoyer au cliché gauche-droite tiendrait du grotesque s'il n'était si pernicieux: c'est-à-dire introduisant le germe de la division au moment où, pour la première fois dans l'histoire de notre association, nous arrivons à regrouper la quasi-totalité des enseignants primaires.

Pour en terminer avec le conflit Soldini-Rapsodie: dire que M. Soldini est libre de penser ce qu'il veut, comme chacun de nous, n'est pas suffisant. Le problème est le savoir s'il est tenu par les décisions de la SPG, comme chacun d'entre nous.

Nous avons continué le combat de son UIG. D'autres après nous reprendront le flambeau. Notre souhait — en attendant que le problème des incompatibilités soit résolu — est que d'autres anciens siègent au Grand Conseil, dans tous les partis, pour qu'ils servent de relais parlementaire et démocratique à l'action pédagogique et professionnelle de la SPG.

Reste le problème de l'information aux

anciens. Nous trouverons la solution. Il y a déjà l'*«Educateur»*. Mais rien ne vaut le contact personnel.

Comme M. Soldini avait commencé par un jeu de mot sur Rapsodie nous terminerons nous aussi par un jeu de mot, en disant que si les enseignants de 1978 ont des têtes de cochon c'est la faute à Circé!

Comité SPG

LA FORMATION CONTINUE C'EST AUSSI...

Visite de l'école internationale de l'ONU

Le jardin d'enfants

Nous arrivons dans une vieille maison de la campagne genevoise, sise près de la place des Nations, elle est entourée d'un magnifique jardin et, par cette belle matinée de printemps, toutes les portes-fenêtres sont ouvertes.

Chaque jour, deux enseignantes, une jardinière d'enfants et deux aides accueillent cinquante enfants de 3 à 5 ½ ans.

Surprises par le nombre d'adultes qui évoluent dans les classes en ce début de matinée, nous apprenons que les mamans sont vivement encouragées à rester auprès de leur enfant jusqu'à ce qu'il se sente tout à fait à l'aise à l'école.

L'école se compose de trois pièces et du jardin. A son arrivée, l'enfant décide lui-même de ses occupations: ira-t-il, bien à l'abri derrière un paravent à petites fenêtres, s'occuper des poupées, du petit ménage, optera-t-il pour les plots ou le salon de coiffure ou préférera-t-il au milieu d'une autre pièce confectionner de la pâtisserie (factice) avec rouleau à pâte et petits moules, jouer et faire des expériences avec de l'eau, bricoler, modeler, peindre ou encore dessiner?

Le jardin lui offre la possibilité de jouer au sable, de faire du toboggan. Des bancs, des troncs, des pneus, un tricycle, une cabane en rondins, un arbre facile à escalader suggèrent toutes sortes de possibilités de jeux et d'inventions. On a même installé un chevalet permettant de peindre en plein air.

Les nombreux coins et recoins d'une vieille maison permettent des parties de cache-cache ou la possibilité de s'isoler.

Il n'y a pas un moment précis réservé à la récréation: l'enfant, qui a concentré tous ses efforts un quart d'heure durant sur un «travail», éprouve subitement l'envie de se dépenser physiquement: la porte sur le jardin lui est ouverte.

Vers 11 heures, l'enseignante rassemble son petit groupe pour une leçon journalière collective (histoire, chant, jeu de doigts, etc.).

Une des trois salles est plus spécialement réservée à l'acquisition des premières notions de lecture, d'écriture et de mathématique.

Sur un grand cahier (personnel) un enfant dessine une histoire, il la raconte ensuite à sa maîtresse qui l'écrit. Dans un deuxième temps, l'enfant repasse avec un crayon de couleur sur les lettres de son histoire et essaie de la relire.

Des jeux individuels ou par groupes donnent les premières notions de mathématique.

Une discussion animée a débuté dans un coin, les enfants donnent leur avis avec conviction: les enseignantes regardent, écoutent, évitent d'intervenir aussi longtemps qu'elle ne prend pas un ton trop élevé, qu'elle ne gêne pas les petits voisins et qu'elle ne tourne pas à la dispute.

L'enseignement est donné dans les langues anglaise et française. Chaque enseignant ne parle aux enfants qu'une seule langue, sa propre langue maternelle.

Visite du bâtiment primaire

150 enfants de 5 à 8 ans sont répartis en 6 classes d'environ 25 élèves. Les enseignants des deux premiers degrés, de langue maternelle anglaise, sont assistés par un ou une aide de langue française.

Une maîtresse spécialisée prend en charge plusieurs fois par semaine les enfants qui ont un problème (d'ordre physique ou mental) pour un appui individuel.

Mettant à profit son expérience et sa formation, la directrice a pu commander à son «architecte-tailleur» une école à ses mesures. Il s'agit d'un assemblage d'alvéoles avec un espace central qui sert de pièce de rassemblement. Chaque classe a sa sortie sur le parc.

A 10 h. 30, les enfants viennent chercher au bar les verres de lait destinés à chaque classe.

Dans une classe de 1^{re} primaire, un tableau des activités propose 5 activités

annexes obligatoires dont l'enfant répartit l'exécution comme il l'entend dans le courant de la semaine. Pour la lecture et les mathématiques, le travail est à niveau et s'adapte aux besoins de l'enfant.

On remarque un tableau avec la présentation des chiffres, un autre avec toutes sortes de mots simples utiles à la composition de courtes histoires. Beaucoup de ces histoires se rapportent à des centres d'intérêt (forêt, insectes, etc.).

Comme au jardin d'enfants, il y a toujours dans la matinée un moment où la classe se regroupe pour un échange d'idées.

Par exemple, ce matin, un enfant a reçu une étoile de shérif pour son anniversaire. Occasion de départ d'une histoire, à laquelle chaque enfant ajoute un épisode de son cru, et que tous miment. La maîtresse en profite pour travailler le sens de certains mots qui surviennent au cours de la conversation.

A l'école de l'ONU, l'enseignant tient le rôle d'un observateur attentif de l'enfant. Il

est là pour guider l'enfant en lui laissant un maximum d'initiative.

Par ses études et sa formation, il est entraîné à utiliser le moment présent, à saisir une situation pour introduire une notion de vocabulaire, pour approfondir un sujet ou pour donner le départ à un nouveau centre d'intérêt.

Commission de l'éducation permanente

Rédactrice de la rubrique genevoise : Mme Liliane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE, tél. (022) 29 26 60.

NEUCHÂTEL

Perfectionnement

3.11. Ce chiffre de code ne recouvre que très imparfaitement ce que ce cours nous dévoilera. La loupe dont le titre fait mention pourra ressembler à un microscope électronique, du moins si tel est le «bon plaisir» des participants et particulièrement leur curiosité économique !

Certes l'instituteur, en général, est très peu «roué» en ce qui concerne les divers mécanismes économiques mais n'oublions pas notre dépendance... matérielle très sensible de la conjoncture. L'occasion nous est offerte de «toucher», d'écouter la différence. La différence entre notre monde scolaire et le dynamisme commercial dont les entreprises font preuve pour survivre en ces temps où le niveau trop élevé de notre monnaie au plan international pose des problèmes très ardus aux dirigeants d'entreprises.

Il reste encore quelques places.

Vous pouvez ENCORE vous inscrire à ce cours.

Dates: 24 et 31 octobre, 7 et 14 novembre 1979.

Entreprises visitées (en principe!): Portescap (La Chaux-de-Fonds), Suchard (Serrières), Courvoisier S.A. (La Chaux-de-Fonds).

Ce cours est absolument nouveau.

Les collègues qui n'auraient pas participé aux cours précédemment organisés en collaboration avec J.-Cl. Delaude, président de la Commission jeunesse et économie qui met sur pied également les Séminaires de Chexbres (cf. «Educateur» N° 31) ne doivent pas se sentir... évincés ou défavorisés.

Ce cours est ouvert aux titulaires dès la 5^e primaire.

Adressez vos inscriptions à la Direction des cours de perfectionnement, 25, faubourg du Lac, 2001 Neuchâtel.

Quant au cours de 1978 de la même série et consacré à l'énergie, il peut encore accueillir quelques participants. Début: 8 novembre.

J.-P. Buri.

Exposition Marcel Rutti

A croire que c'est fait exprès ! J'ai reçu l'invitation de notre collègue Marcel Rutti ENTRE deux «Educateur»: c'est en effet le 27 octobre qu'a eu lieu le vernissage de son exposition au Lycéum-Club de Neuchâtel (Ecluse 40) et c'est le jeudi 2 novembre que Marcel donnait un exposé sur la mosaïque, son histoire et ses techniques.

Ceux qui toutefois reçoivent parfois exceptionnellement l'«Educateur» le jeudi après-midi pourront assister à cette conférence dont vous pourrez lire un compte rendu dans un prochain numéro.

L'exposition est ouverte du mardi au dimanche de 15 heures à 18 heures. Le jeudi de 20 heures à 21 h. 30. Le lundi: relâche.

J.-P. Buri.

La Chotte

Le Centre de vacances «La Chotte» est situé à Malvilliers, dans un cadre campagnard, à mi-distance entre le Haut et le Bas.

Les locaux peuvent accueillir jusqu'à 90 personnes (semaines «vertes», camp de ski de fond, voire alpin).

Ces locaux sont constitués de:

- 13 chambres de 1, 2, 3, 6 et 12 lits simples ou superposés;
- 3 grandes salles;
- des douches.

Le prix de base est de Fr. 22.— par jour et par personne. Il peut varier selon l'importance des groupes et l'âge des participants. Il comprend la nuitée et trois repas.

Pour tous renseignements, téléphonez au 33 20 66 ou écrivez à Centre de vacances «La Chotte», case postale 82, 2074 Marin.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 MARIN. Tél. (038) 33 15 05.

Le chômage des enseignants (II)

Existe-t-il des solutions ?

«Le chômage est un scandale. L'homme sans emploi est atteint dans sa personnalité. L'homme sans emploi est un homme blessé.»

Mgr Etchagaray, évêque de Marseille. (Déclaration à Antenne 2.)

Dans l'*«Educateur»* N° 28, nous avons donné un aperçu complet de l'enquête menée auprès des enseignants sans place dans les six districts francophones du Jura. Nous nous proposons aujourd'hui de reprendre une à une les propositions émises par les répondants à l'enquête. L'étude que nous avons menée a été rendue possible grâce aux renseignements et la documentation que nous ont fournis MM. Jean Sommer, chef de service à la DIP; Charles Hirschi, Charles Moritz et Maurice Péquignot, inspecteurs scolaires; Paul Simon, secrétaire SEB/SPJ. Nous tenons à les remercier de leur collaboration.

'enseignement en duo

Encouragé par les autorités scolaires, l'enseignement en duo ne s'introduit que lentement dans les mœurs. Sur les 813 classes primaires du Jura, on n'en compte que 8 de ce type, soit le 2,2%, soit douze pour les 233 classes du 14^e arrondissement, une pour les 200 classes du 15^e arrondissement; ix pour les 380 classes du 16^e arrondissement. Les commissions d'école sont les seuls organismes autorisés à accepter des classes tenues par deux enseignantes. A notre connaissance, ce système là où il a été introduit, donne satisfaction. Il permet par ailleurs à des institutrices mariées de consacrer une partie de leur temps à leur famille et à leur ménage, tout en gardant un contact continu avec l'enseignement. Le demi-salaire constitue un apport intéressant lorsque le conjoint est au bénéfice d'un revenu modeste. Nul ne peut cependant, comme le souhaiteraient certains répondants, contraindre les femmes mariées à enseigner en duo.

Démission des femmes mariées, suppression des doubles salaires

Ce n'est pas la première fois que des critiques semblables se font jour. Le 7 avril 1976, le Conseil exécutif a répondu à un député qui faisait allusion au statut des femmes mariées : «Il n'y a aucune raison de mettre en doute le droit de la femme à se baliser elle-même. De plus, il faut renoncer à imposer des restrictions à un seul secteur professionnel alors que quantité d'autres, réservés aux femmes, ne sont pas touchés. Vaudrait mieux faire appel au sens de la

solidarité des couples d'enseignants et attirer leur attention d'une façon générale sur leurs devoirs sociaux à l'égard de ceux qui sont sans emploi.» Ce texte est quand même surprenant puisqu'il ne fait allusion qu'aux «couples d'enseignants», une institutrice pouvant être la conjointe d'un médecin ou d'un haut fonctionnaire! Le Comité SPJ, sollicité à donner son avis à la même époque sur ce problème, a refusé de prendre position, estimant qu'il s'agissait, pour les intéressés, d'une «affaire de conscience».

Diminution de l'effectif des classes et dédoublement de classes lorsque l'effectif est trop chargé

Il faut rappeler en préambule qu'il appartient aux seules communes de demander l'ouverture, pour une raison ou une autre, d'une nouvelle classe. Or, les statistiques officielles démontrent malheureusement que la courbe descendante des naissances conduirait plutôt celles-ci vers des demandes de suppression. Examinons le tableau suivant :

Pour l'ensemble des trois arrondissements, on dénombre 352 classes de 20 à 25 élèves.

Il existe donc dans le Jura 69 classes (8,4%) recevant plus de 25 élèves. Elles pourraient être considérées comme «classes à effectif trop grand» et pourraient être allégées pour autant que cela soit matériellement possible, c'est-à-dire que plusieurs de ces classes, pour en former une nouvelle, se trouvent dans le même commune (ou, pour les grandes communes, dans le même collège).

C'est justement à quoi tendait l'initiative populaire qui, lancée l'an dernier, a recueilli assez de signatures pour passer l'an prochain devant le corps électoral. Or, il se trouve que le Grand Conseil bernois, sur proposition du Conseil exécutif, en propose le rejet. Son application pour le canton entier coûterait, dit-il, 46 millions de francs par année (l'Ancien canton comptait 1000 classes de plus de 25 élèves en 1977) et serait pour les communes d'un effet par trop contraignant.

Abaissement de l'âge de la retraite et démission des enseignants ayant atteint l'âge de la retraite

Nous ne possédons aucune statistique sur l'âge des enseignants, bien que l'on s'accorde à penser que le corps enseignant actuel est «jeune», et que l'abaissement d'une ou deux années de l'âge de la retraite ne provoquerait pas la libération d'un grand nombre de places. On connaît en revanche les répercussions financières que cet abaissement entraînerait. Selon une étude parue dans l'*«Ecole bernoise»* du 17 juin 1977, les cotisations supplémentaires suivantes en % du traitement assuré devraient être prélevées :

	Classes de plus de 30 élèves	Classes de plus de 25 élèves	Classes de moins de 20 élèves	Classes de moins de 10 élèves
14 ^e arr.	1	10	95	9
15 ^e arr.	1	20	83	16
16 ^e arr.	4	33	176	13
Total	6	63	354	38

Abaissement de l'âge de la retraite à:	Hommes	Femmes
64 ans	3 %	—
63 ans	5 %	—
62 ans	7 %	2 %
61 ans	9 %	4 %
60 ans	12 %	6 %

Dans le cas de mises à la retraite prématuée, il y aurait lieu de tenir compte de réductions des rentes plus fortes qui n'auraient pas que les conséquences sur les rentes personnelles, mais également sur les rentes de veuves et les rentes d'orphelins. Il n'est pas sans intérêt non plus de savoir que la rente AVS n'est versée qu'à 62 ans, respectivement 65, et qu'aucune rente supplémentaire de la Caisse de pension n'est versée jusqu'au moment où le membre a atteint l'âge AVS. Dans la plupart des cas, une retraite prématuée signifierait un resserrement financier certain.

Demeure le cas des enseignantes qui, touchant l'AVS à 62 ans, peuvent rester au service de l'école pendant une années encore.

Pour cette catégorie de collègues, l'abaissement d'une année ne signifierait pas un «resserrement certain». La Caisse de pension a également étudié cette éventualité dont la réalisation coûterait 2,15 millions de francs. «Il appartiendrait alors au législateur, dit-elle, de décider si ce montant doit être mis pour moitié à la charge de l'employeur et pour l'autre moitié à la charge des employées, ou éventuellement le tout à la charge de l'employeur. En aucun cas, la Caisse de retraite ne peut prendre à sa charge les dépenses supplémentaires résultant d'une mise à la retraite prématuée.»

Nous croyons savoir que le Comité SEJ s'est mis à l'étude d'une formule différente de celle de la Caisse de pension bernoise qui, par l'introduction d'un «pont» compensant le manque de versement de l'AVS avant l'âge requis, permettrait une retraite prématuée sans soucis financiers pour les intéressés. Comme il n'y a pas ici de miracle, les cotisations s'en trouveraient bien sûr augmentées. Si cette formule était agréée par les enseignants du nouveau canton, son application, dans un proche avenir, contribuerait grandement, à notre avis, à la disparition du chômage.

Signalons enfin pour clore ce chapitre que deux enseignants du 14^e arrondissement poursuivent leur activité bien qu'ils aient atteint l'âge de la retraite.

Créations de postes d'appui dans les collèges

Cette revendication a été faite il y a trois ans déjà par le Comité SPJ à l'intention de la DIP. Dans l'état actuel des choses, elle

n'est pas réaliste, puisqu'elle suppose la substitution de l'autorité de l'Etat à l'autonomie des communes, très large en ce qui concerne l'engagement du personnel enseignant. A moins de changer la loi — seul le corps électoral du canton peut le faire — l'Etat ne peut en aucun cas imposer l'engagement d'un maître d'appui dans une commune.

bénéfice d'un congé de longue durée. Rien cependant, ne peut les obliger à le faire! Pendant l'année scolaire écoulée, les 53 répondants à l'enquête ont bénéficié de 27 semaines de remplacement lors de congés d'étude.

Eviter la fermeture de classes en 1980

Dans le tableau publié plus haut, on constate que 38 classes du Jura comptent moins de 10 élèves. Nous connaissons des collègues, enseignant dans de telles classes, qui pensent avec angoisse que leur poste pourrait être supprimé dans les années à venir, faute d'une «alimentation» régulière d'élèves. Les inspecteurs scolaires nous ont cependant assuré qu'ils feraient tout pour empêcher les suppressions de classe, sauf dans les cas désespérés. C'est également dans cet esprit que travaille, depuis de nombreuses années, la DIP. Les communes, qui ne participent pas à la rétribution des maîtres d'après le nombre de classes, mais d'après celui des élèves, n'ont aucun intérêt à demander la suppression de postes.

Priorité donnée aux anciens lors d'une nomination

Cette suggestion nous paraît l'une des plus intéressantes, à la condition de la placer dans la légalité. Actuellement, tout enseignant muni d'un brevet est apte à postuler une place vacante. Celui qui est âgé de 20 ans se trouve à égalité, lors d'une postulation, avec son collègue plus âgé. En modifiant la loi, on pourrait exiger que les enseignants nouvellement brevetés, pendant une année (voire deux ans), soient appelés à effectuer les remplacements, et qu'ils ne puissent être élus à un poste qu'après ce laps de temps. Nous pensons que les autorités du nouveau canton, qui se trouveront brutalement en face d'une grave pléthora à l'aube de l'exercice du pouvoir, pourraient aisément adapter la loi scolaire dans ce sens. Une telle décision pourrait évidemment être rapportée une fois la situation devenue normale.

Augmentation du nombre des cours de perfectionnement

Pour occuper partiellement les enseignants sans place, le Grand Conseil, en 1977, a mis à disposition des centres de perfectionnement une somme de près de 1,5 million de francs destinée à l'organisation de cours. Les 53 répondants à l'enquête ont ainsi bénéficié de 182 semaines de remplacements. Une politique identique sera poursuivie cette année, avec le bénéfice d'une expérience acquise. Ainsi, dans la planification des cours, on a prêté une attention particulière afin qu'ils ne touchent pas trop d'enseignants en même temps, et qu'ils ne coïncident pas avec des cours de répétition de l'armée.

Favoriser les congés d'études

C'est chose faite. Dans le document de travail intitulé: «Mesures destinées à procurer de l'emploi aux enseignants sans place», la DIP annonce «l'attribution de congés de façon généreuse», ce qui n'existaient pas avant la pléthora. Pour des raisons privées et liées au perfectionnement personnel, tous les enseignants peuvent être mis au

Suppression de toutes les heures supplémentaires des titulaires

Les titulaires n'ont jamais demandé les heures supplémentaires qui leur ont été octroyées à la suite de la votation cantonale du 1^{er} juillet 1973 sur la «Loi sur les traitements des membres du corps enseignant».

Elles découlent d'une modification des structures et de l'introduction de branches à option, que peuvent instituer les communes afin de revaloriser l'enseignement à l'école primaire et de donner aux élèves doués une chance supplémentaire dans leur futur apprentissage. Afin d'aider leurs jeunes collègues victimes de la pléthora, les titulaires intéressés, en 1977, ont accepté spontanément la proposition de la DIP de ne conserver que deux leçons supplémentaires (certains s'en étaient vu attribuer jusqu'à treize par les commissions scolaires!). Nous sommes persuadés que la solution préconisée de supprimer toutes les heures supplémentaires n'est pas celle qui permettrait de résoudre d'une manière heureuse la situation actuelle. Nous en voulons pour preuve le peu de succès, et souvent le désintéressement total que rencontrent les mises au concours pour les postes partiels et les postes itinérants. Enseigner n'importe quelle discipline pendant vingt ou trente heures par semaine à des élèves de plusieurs classes n'est pas à la portée de tout le monde, et nos jeunes collègues qui ont préféré ce statut au chômage sont bien courageux.

Favoriser le travail des enseignants dans d'autres secteurs professionnels

Les avis diffèrent ici, et de nombreux chômeurs estiment qu'en exerçant une autre activité dans l'attente d'une place hypothétique, ils perdent de ce fait toute chance d'être une fois élus, leurs électeurs pouvant alors, peut-être à juste titre, estimer qu'ils ont perdu la main. On peut aussi penser qu'un enseignant recyclé (comment?) dans un autre secteur professionnel pourrait prendre une place déjà disputée, le chômage n'étant pas propre à notre profession.

Regroupement des enseignants au chômage dans un syndicat

C'est fait, et sur l'initiative même de la SPJ. Mais cette démarche n'a obtenu que peu de succès. Il se passe ici un phénomène peut-être regrettable, mais humain. De jeunes collègues militant dans l'Association des enseignants sans place, une fois titulaires, ne trouvent plus guère d'intérêt à leur ancienne fonction. De jeunes enseignantes, vitupérant contre leurs aînées mariées, une fois mariées elles-mêmes...

Le fonctionnement des centrales de remplacements

La création des deux centrales de remplacement, inspecteur Hirschi à Biel pour le Jura bernois, inspecteur Moritz à St-Ursanne pour le futur canton, est l'une des mesures créées pour lutter contre le chômage. Plusieurs répondants à l'enquête voudraient les voir se substituer aux autorités scolaires des communes dans l'engagement des remplaçants, l'un d'eux allant même jusqu'à demander «qu'un groupe d'enseignants s'occupe de cette tâche». Si cette dernière solution n'est guère réaliste, en raison des dérangements même qu'elle pourrait procurer à ceux qui en seraient chargé, on comprend bien ceux qui estiment, à juste titre souvent, qu'ils n'ont qu'une toute petite part du gâteau des remplacements.

Hélas ! Trois fois hélas ! L'autonomie des communes, une fois encore, est ici déterminante. Dans une directive parue dans la «Feuille officielle scolaire» du 31 janvier 1976, la DIP constate qu'«un certain nombre d'enseignants primaires diplômés ne sont pas au bénéfice d'une nomination. Lors de l'engagement de remplaçant, les commissions scolaires et les directeurs d'école voudront bien s'en tenir aux directives qui leur avaient été adressées le 4 juillet 1974, à savoir: lors de remplacements à l'école primaire, les commissions et directeurs d'école sont priés d'accorder une absolue priorité aux enseignants possédant le brevet bernois; de donner la préférence aux enseignants nouvellement diplômés plutôt qu'aux institutrices mariées qui ne sont pas soutien de famille.» Et plus loin: «Afin de répartir le travail avec le maximum d'équité, la Direction de l'Instruction publique a institué deux centrales de remplacements qui sont chargées d'établir le fichier des remplaçants disponibles et de les proposer aux autorités scolaires.»

Si vous avez lu que les commissions scolaires et les directeurs d'école sont priés, vous aurez du même coup compris qu'aucune obligation ne saurait leur être imposée. C'est pour cette raison que la prière de la DIP n'est pas toujours exaucée, et que les centrales de remplacements qui n'ont à régler que les cas difficiles, ne s'occupent que du 20% des remplacements.

En prenant connaissance des résultats de l'enquête, on a pu constater combien pouvaient être surprenantes, et parfois choquantes, les réactions de certains jeunes collègues à l'égard de leurs aînés. Si nous les avons rapportées, c'était pour démontrer que le chômage, avec son cortège de doutes, d'insécurité, de frustrations, du souci de l'avenir, avait modifié totalement la mentalité de nombreux jeunes enseignants. La collégialité, qui fut longtemps à l'honneur dans notre corporation, n'a plus cours chez eux. Elle a été remplacée par de la hargne. Au nom de quel principe d'ailleurs pratiqueraient-ils la collégialité? Pendant longtemps encore, ils ne l'apprendront ni au sein de la SPJ (ou du SEJ ou de la SEJB), dont ils ne font pas partie, ni dans les assemblées synodales, qu'ils ne fréquentent pas. Et par un fait paradoxal, ce sont les titulaires, totalement étrangers aux causes de la pléthora, qui font les frais de leur animosité.

On aura pu aussi s'étonner de la faible participation des enseignants sans place à l'enquête menée dans le but unique de mieux les comprendre et peut-être de les aider. Nous savons, par certains contacts, que beaucoup parmi les 61 abstentionnistes (sur 114), n'ont pas cru que notre démarche pouvait changer en quoi que ce soit une situation dont ils sont les victimes, ou encore que la SPJ, qui patronnait l'enquête, ou le rédacteur de l'*«Educateur»*, qui leur écrivait, étaient inconnus au bataillon et ne représentaient rien pour eux.

Nous voulons cependant, pour clore ce second volet de notre étude, retenir les aspects positifs de nombreuses réponses, la bonne volonté, l'essai de compréhension de plusieurs jeunes collègues.

Encore une fois, nous osons espérer que les suggestions faites par ceux-ci porteront leurs fruits, qu'un effort encore plus grand sera accompli par les autorités scolaires de ce pays, que l'on osera peut-être faire preuve d'imagination, que l'on bousculera certaines habitudes, que, dans le milieu des enseignants titulaires, on aura pour les jeunes collègues une attention plus grande, des égards dus à leur état. En un mot qu'une prise de conscience générale se fasse pour ceux qui ont choisi un métier qu'ils ne peuvent qu'imparfaitement exercer.

A. Babey

imprimerie

Vos Imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Après la votation du 24 septembre

Le Comité provisoire de la Société des enseignants du Jura bernois s'est réuni en séance ordinaire le 25 septembre à Sonceboz sous la présidence de Jacques Paroz. Il y a examiné la situation découlant de la création du canton du Jura, partant de la dissolution de la SPJ.

Divers problèmes devront encore être approfondis, notamment :

- les cotisations et le budget, dont un premier projet a été présenté par Paul Simon; le caissier a été chargé de l'étudier d'une manière plus approfondie et de présenter des propositions au CP; afin de pouvoir mettre son organisation en place, la SEJB aura besoin de liquidité et les cotisations devront être portées à Fr. 15.—;
- l'avenir de la commission des moyens d'enseignements; la SEJB demandera à y être représentée;
- le Fonds Mimosa; la marche à suivre dans ce domaine sera décidée d'entente avec la présidente de la commission, Violaine Némitz;
- la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire, dont l'avenir sera étudié pour le Jura bernois;
- la Commission du Centre de perfectionnement, dans laquelle la SEJB demandera d'être représentée afin de participer plus étroitement à son activité.

M.-J. Riat et J. Paroz se sont rendus à Porrentruy pour y visiter le Centre d'information pédagogique qui, à l'avenir, envisage une collaboration plus étroite avec le Jura bernois et les cantons romands.

D'après D. Racle, un tel centre devrait exister dans les écoles normales et être accessible aux enseignants, l'Ecole normale de Biel sera intéressée par son ouverture dans ses locaux. On pourrait travailler en collaboration avec les offices existant en Suisse. Il en sera discuté au cours d'une prochaine séance avec MM. Merazzi et von Niederhäusern.

Il est aussi question de l'avenir du Centre de perfectionnement de Moutier, le CP soutenant l'action entreprise par la SEB en vue de connaître l'avis des enseignants du Jura bernois et du futur canton. Le Centre, a précisé Yves Monnin, est prêt à toute éventualité et pourra travailler normalement quelle que soit la décision prise.

André Schwab, membre de la commission SPR «Education permanente», a insisté sur la nécessité du perfectionnement, du recyclage et de l'éducation permanente. Les commissions qui s'occupent de ces problèmes devraient être en contact plus étroit

avec la base. Le CP, qui a décidé la création d'une commission d'éducation permanente pour la région, entendra A. Schwab dans un rapport qu'il est chargé de présenter. Chaque section sera représentée dans la commission, qui recevra un mandat précis. Il appartiendra à la prochaine assemblée générale de la SEJB de se prononcer sur la création de cette commission.

Le CP a ensuite examiné le règlement de partage de la SPJ. Il l'a approuvé dans son ensemble, ne s'intéressant pas au rachat du mobilier.

Il a décidé de mettre au concours, pour le 1^{er} janvier ou une date à convenir, le poste de rédacteur à l'*«Educateur»* pour la partie française du canton de Berne (voir la mise au concours paraissant dans la présente chronique). Le délai de postulation est fixé au 30 novembre 1978. Comme le fait la SPJ pour le rédacteur jurassien, la SEJB indemniserá le futur collaborateur de l'*«Educateur»*.

teur» par un montant de 1000 francs (tous frais compris).

L'assemblée générale des trois sections de la SEJB, qui devra ratifier la mise en place des nouvelles structures, aura lieu au cours du 1^{er} semestre 1979.

Le CP a ensuite entendu un rapport de Germain Koller, membre du comité SPR. Il a été abondamment discuté de la SEJB lors des récentes séances de cet organisme, dit-il, l'appartenance ou la non-appartenance des maîtres secondaires à la SPR posant des problèmes dans les statuts. Avant d'entreprendre quoi que ce soit à la SEJB, il faut attendre la décision de l'assemblée des délégués SPR du 17 novembre prochain.

Le CP se dit d'accord avec la proposition du secrétariat SEB d'organiser séparément l'assemblée des présidents SEB pour la partie française du canton. Les présidents de sections et les membres du Comité provisoire qui prendront part à cette séance discuteront des problèmes de la réélection des enseignants en 1980.

A. Babey

(d'après procès-verbal d'Yves Monnin)

Mise au concours

La Société des enseignants du Jura bernois (SEJB) met au concours le poste de

RÉDACTEUR À L'*«EDUCATEUR»*

pour la partie française du canton de Berne.

Cahier des charges

- Publication d'articles sur des problèmes pédagogiques, syndicaux ou autres;
- rapports sur les synodes, les assemblées de la SEJB ou des commissions;
- annonces de cours ou de manifestations;
- communiqués.

Renseignements : François Bourquin, rédacteur de l'*«Educateur»*, case pos-

tale 445, 2001 Neuchâtel, téléphone (038) 31 44 47.

Séances: les rédacteurs à l'*«Educateur»* se réunissent une fois par année.

Indemnisation: en partie par la SEJB, en partie par la SPR. Renseignements : Yves Monnin, secrétaire SEJB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone (031) 22 34 16.

Entrée en fonction: janvier 1979 ou date à convenir.

Nomination: assemblée des délégués SEJB (statuts articles 4.3.5, § §).

Postulation: jusqu'au 30 novembre 1978. Adresse : Yves Monnin, secrétaire SEJB, Brunngasse 16, 3011 Berne.

Comité provisoire SEJB

Le secrétaire : Yves Monnin

SEJ

Démissions prochaines du président et du secrétaire

Pierre Ielmi, président du Comité provisoire du Syndicat des enseignants jurassiens, Paul Simon, secrétaire, ne solliciteront plus un nouveau mandat lorsque le SEJ, au début de l'année prochaine, deviendra le porte-parole officiel de 700

enseignants inscrits en son sein. Si l'on connaît déjà la décision de Paul Simon, celle de Pierre Ielmi a été donnée le 25 septembre à Glovelier, à l'occasion d'une séance ordinaire du Comité provisoire.

Seuls ceux qui ont été à leurs côtés tout

au long de ces six dernières années (SPJ + SEJ) peuvent apprécier la somme de travail et de dévouement de ces deux collègues pour la cause des enseignants jurassiens. Nous reviendrons en temps opportun sur leurs mérites et sur ce que nous leur devons, mais il faut que l'on sache dès aujourd'hui que les postes qui seront à repourvoir — un poste peut-être permanent pour le secrétaire, une disponibilité totale pour le président — doivent retenir notre attention. Que ceux qui se sentent disponibles se fassent connaître!

Le synode d'Ajoie, qui connut une longue vacance, a enfin un président, Jean-René Quenet, qui siège désormais au Comité provisoire. Il est accueilli comme l'on pense avec amitié.

Le concours pour un sigle SEJ a vu le N° 7 l'emporter. Son auteur, qui a recueilli 37 voix, recevra un prix de 200 francs. Mais comme le dessin choisi ne se prête pas au graphisme, le comité s'approchera d'un graphiste professionnel pour une modification nécessaire. Le président a relaté longuement les résultats de l'entrevue qui a eu lieu entre les délégués du CC et la Commission administrative III de la Constituante. Elle avait pour objet la caisse de retraite qui sera celle des enseignants du futur canton.

Le CC/SEJ pose comme principe que les enseignants doivent posséder une caisse commune avec les employés de l'Etat, que cette caisse doit être confiée à l'Etat afin que les capitaux soient à la disposition du Jura, et que sa gérance doit être organisée démocratiquement, comme la CACEB. Un des postulats du CC est la retraite à la carte, qui doit encore être étudiée. Il devrait être possible de ramener la durée de cotisations de 37,5 ans à 35 ans en raison de la prolongation du temps de formation, mais tout fonctionnaire ou enseignant doit trouver dans la nouvelle caisse les mêmes conditions et avantages au moins que dans l'ancienne.

Le CC a chargé Jean-René Quenet et Michel Huot de préparer une lettre d'information sur la SPR à l'intention de leurs collègues secondaires. Celle-ci devrait surtout enseigner nos jeunes collègues qui éprouvent quelques réticences à s'affilier à la SPR.

Le projet de partage de la SPJ, approuvé sans réticences, sera soumis à la prochaine assemblée des délégués.

D'importantes tâches attendent les responsables du SEJ dans les mois à venir: nommer le président et le comité central, ainsi que le secrétaire (permanent ou non), élaborer un budget, suivre les affaires en cours ou à venir. Deux assemblées générales du SEJ seront nécessaires, l'une le jeudi 1^{er} décembre, à 16 h. 30, la seconde en février 1979, après le partage des biens de la SPJ.

La prochaine séance aura lieu le 30 octobre.

A. Babey

Création de l'Association des maîtresses d'écoles enfantines du nouveau canton

L'assemblée constitutive de l'Association des maîtresses d'écoles enfantines du canton du Jura a eu lieu le 18 octobre, à Glovelier. Cette association est née de la dissolution le 16 mars de cette année à Moutier de l'Association des maîtresses d'écoles enfantines du Jura bernois. A la suite de cette décision, un Comité provisoire avait été élu et a préparé les statuts d'une nouvelle Association jurassienne.

Ces statuts ont été acceptés à l'unanimité lors de l'assemblée constitutive. Un comité a été élu. Il se compose de la façon suivante: présidente: Josiane Vernier, Viques; vice-présidente: Christine Meyer, Delémont; secrétaire: Odile Berger, Porrertruy; membres: Solange Châtelain, Courrendlin, Marie-Eve Mamie, Alle, Anne Froidevaux, Saignelégier, Bénédicte Snoeck, Courgenay.

Les buts de l'Association

L'Association des maîtresses d'écoles enfantines du canton du Jura a pour but:

a) de permettre aux maîtresses d'écoles enfantines et aux amis de l'école enfantine d'informer l'opinion publique sur la raison d'être des classes d'écoles enfantines, sur les méthodes appliquées et sur leur position dans le programme de l'instruction publique;

b) de défendre les intérêts pédagogiques de la profession;

c) de soutenir les maîtresses d'écoles enfantines en fonction dans leurs efforts de perfectionnement et de formation;

d) d'assurer aux maîtresses d'écoles enfantines une position matérielle adaptée aux conditions de la vie;

e) de représenter les intérêts de l'Association et de ses membres auprès des autorités publiques, des autres associations similaires de Suisse et de l'étranger;

f) de favoriser les contacts entre les membres de l'Association.

L'assemblée constitutive, bien revêtue, a pris connaissance des diverses tâches qui attendent son Association, soit la future formation des maîtresses d'écoles enfantines dans le canton du Jura, la mise en place du syndicat des enseignants jurassiens ainsi que d'une information concernant la Société pédagogique romande.

(Communiqué)

Nouvelles du centre de perfectionnement

A la découverte du programme 1979

Le programme général des cours sera adressé à chaque enseignant dans le courant de ce mois. Parmi les nombreux cours nouveaux proposés, il y a lieu de citer en particulier les thèmes suivants:

FORMATION D'ANIMATEURS

N° 1.6.2. Formation d'animateurs appelés à donner des cours de méthodologie consacrés à l'introduction du programme CIRCE de français, 3^e et 4^e année primaire.

COURS ROMANDS

Nos 2.1. à 2.5. Analyse de l'enseignement, composition musicale, problèmes économiques actuels, italien.

RECYCLAGE À CARACTÈRE OBLIGATOIRE

N° 4.0. Enseignement biblique pour les enseignants de 4^e année.

RECYCLAGE ET FORMATION CONTINUE

N° 5.83. Français - Introduction à la linguistique.

N° 5.84. Géographie: 4 nouveaux cours.

N° 5.86. Energie et transformation d'énergie.

N° 5.103. Histoire: 2 cours; culture et histoire de la Mésopotamie; l'enseignement de l'histoire dans la perspective de CIRCE II.

N° 5.104. 4 cours dont 1 semaine permettant l'étude de la flore du Pic-St-Loup (Hérault - France).

Nos 5.106.3. à 5.106.7. Télévision éducative: 4 cours décentralisés.

N° 5.106.12. Réalisation pratique d'un film.

N° 5.109. Théâtre: 4 cours.

N° 5.111.8. Le geste qui sauve: 3 cours décentralisés.

N° 5.120. 7 rencontres décentralisées entre les responsables du Centre de perfectionnement et les directeurs d'école, présidents de commission et leurs délégués et cadres de l'enseignement.

SESSION D'ÉTÉ

N° 6.1. De l'enseignement à l'apprentissage: un cours exceptionnel animé par M. Samuel Roller.

N° 6.2. L'entreprise dans son environnement économique: séminaire dirigé par quelques professeurs de l'Université de Neuchâtel.

N° 6.4. Flore: 3 séminaires d'études dans le Val de Bienne, à Meiringen et à Cham et/ou Val des Morteys.

N° 6.7. Le tiers monde à l'école.

N° 6.11. 3 cours de base: bois, cartonnage et métal.

N° 6.13. 1 séminaire de sports.

AVIS IMPORTANT

Nous attirons l'attention de:

- toutes les institutions, associations et animateurs qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement;
- tous les participants à des cours isolés et non inscrits dans le livret de cours (cila, cours normaux suisses, Centre de Lucerne, etc.);
- tous les groupes de travail reconnus;

sur le fait que les décomptes (subvention, frais) doivent parvenir à la direction du Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier **jusqu'au 10 décembre 1978, au plus tard**. Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Nous rappelons qu'une demande préalable de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement, deux mois avant la date du début du cours.

Cours et manifestations du mois de décembre 1978

N° 5.14.1. **Bases théoriques et pratiques des méthodes d'éducation actives**, M. M. Girardin. Le 6 décembre à l'Ecole normale de Delémont.

N° 5.102.11. **Ski de fond (IEP)**, MM. F. Léchot et M. Chaignat. Les 16 et 17 décembre à Mt-Soleil.

N° 5.108.9. **L'observation de l'enfant: données objectives, interprétations et jugements de valeur**, M. J.-P. Ryser, le 5 décembre à l'Ecole normale de Delémont.

Rédacteur de la rubrique Jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Fribourge

Entrevue avec le directeur de l'Instruction publique

25 septembre 1978

I Coordination romande

Position SPF:

- désirons être associés dès le départ à tout ce qui se fait;
- demandons à être équipés pour les recyclages;
- attendons des renseignements sur les 2 centres de documentation et de recherches.

Position DIP:

- coordination romande présente un gros problème financier et celui de la formation des enseignants;
- limite de la coordination dans la mesure où chaque canton tient à garder son caractère et son identité.

Centre de documentation: insuffisance quantitative de personnel mais pour cause de budget impossibilité d'augmenter l'effectif.

Centre de recherches: rien n'est prévu à Fribourg, obstacle essentiel: les finances.

- Possibilité: contact avec l'Université (chaire de pédagogie actuellement repourvue).

II Pléthore

Position SPF:

- constitue un motif d'insécurité pour les enseignants, il s'agit de les rassurer.

Position DIP:

- 14 enseignants n'ont pas trouvé de situation: il est bon que l'offre soit légèrement supérieure à la demande;
- pas d'insécurité pour les maîtres nommés: leurs engagements sont respectés.

III Ecoles normales

Position DIP:

- de quel droit supprimer les Ecoles normales de statut privé?
- opposé au «numerus clausus»;
- obtenir de l'Université les mêmes droits d'entrée que donne la maturité (avec adaptation des programmes, ex.: latin, anglais...);

IV Ecoles enfantines

Position SPF:

- formation pratique semble insuffisante;

souhait: prolonger la formation d'une année;

— souhaitons l'officialisation des études.

Position DIP:

- serait-il juste de supprimer les Ecoles normales privées, alors qu'elles ont rendu de grands services?
- difficulté d'organiser la formation des maîtresses enfantines à l'Ecole normale cantonale, alors qu'aucune législation rendant l'Ecole enfantine obligatoire n'existe.

En conclusion, Claude Oberson invite M. Cottier à prendre la parole lors du Congrès SPR.

Lucienne Kaeser

Fribourg, le 11 octobre 1978

Des représentants de différentes sections se sont réunis le 11 octobre à Fribourg. Les points suivants ont été discutés:

I Introduction du français

Un document élaboré par la Commission éducation permanente SPR a servi de base à la discussion. L'idée d'un recyclage semblable à celui des mathématiques est refusée de façon catégorique. Les Ecoles normales doivent prévoir l'enseignement selon les méthodes nouvelles.

En cette période de pléthore, on pourrait permettre à certains enseignants de quitter leur poste afin de se former (formation universitaire).

Les enseignants souhaitent un recyclage de qualité, avec une formation approfondie.

II Passage au cycle d'orientation

Passage au cycle d'orientation: étude du projet de rapport: passage au C.O. du 17.7.78.

Les enseignants s'opposent à un tel projet, le président SPF est chargé de contacter le DIP. (Affaire à suivre!)

L. Kaeser

Sion : des expériences intéressantes

L'année scolaire 1977-1978 aura apporté aux enfants des classes de la ville de Sion une série d'activités intéressantes tant sur le plan culturel que scolaire. C'est un fait suffisamment rare pour qu'il soit relevé.

Arts plastiques

En collaboration avec la Société suisse des peintres et sculpteurs et architectes (section Valais), la commune de Sion a décidé de créer des cours d'arts plastiques visant à développer la créativité et le goût à l'expression chez les enfants de 10 à 13 ans. Pourquoi cet âge ?

Parce qu'il semble que c'est à ce moment-là qu'on peut le mieux endiguer les aptitudes et les intérêts artistiques. Ces cours placés sous la responsabilité d'enseignants et d'artistes sont en partie financés par les parents et la commune.

De 162 enfants en septembre, il n'en subsistera que 57 au troisième trimestre. Manque d'intérêt ? Non, tout simplement sélection naturelle devant une certaine forme d'expression à laquelle les enfants ne sont peut-être pas assez habitués. Plusieurs des enfants ayant abandonné se plaignaient du manque de discipline, du bruit... Preuve que nos jeunes ont besoin d'un encadrement.

ment sérieux et ferme même dans certains secteurs comme la «créativité». Divisés en deux groupes de travail, les enfants ont pu s'initier à toute une série de techniques : collages, lavis, pochoir, fusin, encre de Chine, batique, plâtre, terre, mosaïque.

Pour cette année scolaire, nos autorités envisagent de continuer leur expérience mais en amenant les enfants de la première volée vers une plus grande maîtrise de certaines techniques plus délicates mais beaucoup plus intéressantes : la sculpture et la mosaïque.

C'est à nous, adultes, à créer un monde où chacun pourra s'exprimer à sa manière, afin que l'on ne retienne pas seulement de nous que nous sommes la civilisation de l'ordinateur.

Cours d'appui

A l'instigation de la Direction des écoles, des cours de rattrapage ou cours d'appui ont également été organisés durant la dernière année scolaire. Ces cours destinés aux enfants de 3^e et 5^e particulièrement déficients en français et en mathématique ont pu être réalisés grâce à la collaboration de maîtres spécialistes et sélectionnés. Organisés en partie sur les heures de classe, en partie sur les loisirs, ces cours ont permis de tirer quelques conclusions :

POSITIVES

- Efficacité de l'enseignement individualisé (groupes de 10 à 12 élèves).
- Déblocage au niveau de la matière. Réconciliation avec la branche. Prise de confiance en soi.

NÉGATIVES

- Contact difficile avec un maître inconnu.
- Temps insuffisant.
- Fatigue supplémentaire.

Il s'agit en tout cas d'une initiative heureuse que nous aimerais voir se généraliser non seulement à tous les degrés de notre ville mais également dans d'autres communes.

Leroy D.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marc Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

DIVERS

Informations LSPN

Protection des sites géologiques

Six fois par an, le bulletin d'information « Protection de la nature », bilingue, est distribué gratuitement aux 95 000 membres de la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN).

Le dernier numéro est consacré à l'étude des problèmes de protection des sites et trésors géologiques de notre pays. Divers sujets y sont traités par des spécialistes en la

matière. C'est ainsi qu'on y apprendra sous le titre « Les blocs erratiques à l'origine de la protection de la nature » qu'en 1838 déjà, la « Pierre-à-Bot », un bloc erratique neuchâtelois, était mis sous protection. D'autres blocs célèbres sont mentionnés, tels la « Pierre-à-Dzo », la « Pierre-des-Muguets » et la « Pierre-des-Marmettes » près de Monthey. Un autre chapitre parle de la protection des sites géologiques dans un sens plus large, tel qu'il est inscrit dans les statuts de la LSPN : « empêcher la dilapidation des biens naturels », parmi lesquels

« les formations géologiques ». Le texte est une très claire initiation sur les paysages karstiques, morainiques, dunes, etc. « Tout ce qui peut permettre d'expliquer un phénomène géologique mérite protection ! Pour que la protection des sites géologiques progresse, tous les amis de la nature devraient être mieux motivés et une meilleure information est nécessaire : la nature, aussi celle du sol qui nous porte, sera alors mieux comprise, mieux aimée, mieux respectée.

On ne pouvait parler géologie sans soulever le problème des « cristalliers », collectionneurs de minéraux, cristaux et autres

fossiles. Un cristallier, dans une interview, s'est prêté aux «attaques» du rédacteur, donnant le point de vue de gens qui se «servent» dans la nature et dont ceux qui s'adonnent au commerce des minéraux font souvent des blessures géologiques très graves. Un code d'honneur du cristallier fait la conclusion de l'article.

«Pistes de dinosauriens»: en 1976, une découverte surprenante a été faite dans les Alpes valaisannes, au-dessus d'Emosson, dans une zone habituellement recouverte de neige et libérée en cette année exceptionnellement chaude. Des traces de dinosauriens d'une netteté remarquable révèlent le passage, voici 200 millions d'années, d'un

troupeau de ces reptiles de plus de 4 mètres de haut. Cette étonnante révélation est également contenue dans le bulletin «Protec-

tion de la nature», qui peut être obtenu gratuitement au Bureau d'information de la LSPN, ch. de la Source 2, 1009 Pully.

CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

**Un thème fondamental : le statut de l'enseignant
Une date, un lieu : 18 novembre 1978, Fribourg
Tous les détails et la manière de s'inscrire dans les premières pages du N° 33/78.**

RADIO ÉDUCATIVE (Emissions de novembre 1978)

RADIO SUISSE ROMANDE II, le mercredi et le vendredi, à 10 h. 30, OUC ou 2^e ligne Télédiffusion.

**VENDREDI 3 NOVEMBRE (13-16 ans)
Chemin faisant: En sortant de l'école**

Cette émission est réalisée par la classe de développement du Cycle d'orientation de Martigny, de M. Raoul Chédel. Les élèves ont souhaité interroger un jeune homme ayant lui aussi passé par cette classe et qui, après avoir travaillé pendant plusieurs années chez un carrossier pour gagner l'argent nécessaire, a réalisé le grand rêve de sa vie: voyager, connaître l'Amérique du Sud.

MERCREDI 8 NOVEMBRE (8-10 ans)

Découverte de la nature: les arbres,
par Dominique Gisling avec la participation d'Archibald Quartier.

Quelle notion l'enfant de notre époque peut-il avoir de la conservation d'un milieu naturel? Comment perçoit-il la nature, celle qui l'entoure et celle qu'il visite? Quels sont les rapports qui le lient à la faune, à la flore, à son environnement spatial en général? L'homme étant par essence celui qui dégrade la nature, il est primordial de répandre une information sur les dangers qu'il encourt à force de modifier le

milieu naturel. Il est tout aussi essentiel de promouvoir, parallèlement, une éducation auprès des enfants, afin de leur faire connaître la nature non seulement dans l'optique d'une prise de conscience d'un patrimoine naturel, mais aussi et surtout dans l'idée de les inciter à apprécier le plaisir de vivre dans une nature épanouissante.

Cette émission vise donc, sur le thème de l'arbre, à amener l'enfant à s'éprouver comme faisant lui-même partie de la nature. Elle est agrémentée de musique et de chansons, ainsi que de poèmes sur les arbres écrits par de jeunes enfants. Et surtout elle permet de partir en compagnie d'Archibald Quartier, ancien chef du service de la chasse et de la pêche du canton de Neuchâtel, à la découverte des secrets des arbres qui nous entourent dans les villes et les campagnes.

de ce que l'on a appelé «le Printemps de Prague» et le tragique déroulement que l'on sait jusqu'à l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes russes au mois d'août. Cette émission fait appel à de nombreux documents d'archives de la radio.

Service de placements

**VENDREDI 10 NOVEMBRE 1978
(10-13 ans)**

Actualités: Evénements d'hier et d'aujourd'hui
par Alphonse Layaz

Sous le titre «Prague 1968-1978», Alphonse Layaz évoque l'immense espoir

Places au pair, disponibles tout de suite ou pour le début de 1979 dans diverses villes d'Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Suisse allemande, familles avec enfants. Préférence donnée à des jeunes filles capables d'assumer certaines responsabilités.

André Pulfer, 1802 Corseaux

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de créer ou de parfaire votre future pension de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.

Cotisation mensuelle : hommes, dès Fr. 40.— femmes, dès Fr. 42.—

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais de traitement **en cas d'hospitalisation en privé** ;

Cat. HP : indemnité journalière en **cas d'hospitalisation en privé**, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

Direction : rue Caroline 11

1003 Lausanne

Tél. (021) 20 13 51

CONSTRUCTION PLANS
TRANSFORMATIONS
AGRANDISSEMENTS
RENOVATIONS
TOUTES REALISATIONS

consultez-nous et nous vous conseillerons gratuitement
demandez sans engagement notre documentation et guide de construction
nombreux terrains à disposition

CIRE D'ABEILLE

pour faire des bougies à l'école ou dans la commune en faveur d'un établissement social ou de la caisse de l'école

3 kg	10 kg	25 kg	100 kg	500 kg
14.10	13.10	12.10	11.50	10.60

Prix de vente d'une bougie à l'occasion d'une action:

Fr. 2.40 par 100 g

Une lettre d'instruction sera donnée selon désir.

Mèche **30 ct.**/mètre, N° 1/2/3 (à 10 m)

Poudre colorant: **Fr. 6.—** 200 g, jaune, bleu, rouge

STEARIN/PARAFFIN

apte à faire des bougies

3 kg	10 kg	25 kg	50 kg	100 kg	
le kg	4.10	3.70	3.50	3.—	2.30

Pour faire des bougies, j'ai le plaisir de vous proposer une boîte à cire

10 cm Ø, 40 cm de hauteur Fr. 8.50

Cette annonce paraîtra seulement une fois — prière de la conserver.

Commandes à : (si possible par écrit s.v.p.)

Maison H. Roggwiler, matériel scolaire
case postale, 8908 Hedingen, tél. (01) 99 87 88, dès le 22.11.78 (01) 761 77 88.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de « seconde main » qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE

COUPON

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

De la part de :

Nom :
Rue :

Prénom :
Localité :

Cet abonnement est offert à :

Nom :
Rue :

Prénom :
Localité :